

études statistiques

numéro 63

1981

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

ROYAUME DE BELGIQUE

D / 1981 / 0496 / 3



ROYAUME DE BELGIQUE
MINISTÈRE DES
AFFAIRES ÉCONOMIQUES

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

ÉTUDES STATISTIQUES

NUMÉRO 63

1981

EN VENTE A
L'INSTITUT NATIONAL
DE STATISTIQUE
44, RUE DE LOUVAIN, BRUXELLES
AU PRIX DE 120 F LE NUMERO
AU COMPTE 000-2005886-23

TABLE DES MATIERES

Neuf cent mille étrangers en Belgique

Reflet de la récente évolution socio-économique et de la situation géographique du pays (1)

1. Nombre et répartition par nationalité des étrangers	3
2. Répercussions de la présence des étrangers sur la démographie de notre pays	4
3. La politique d'immigration	4
4. Répartition géographique des étrangers	7
5. Eléments pouvant expliquer ce modèle de dispersion	9
6. Les étrangers en tant que phénomène frontalier	9

Dispersion et relations de niveau élémentaire des noyaux d'habitat en Belgique. Situation en 1980 (avec carte hors texte) (2)

1. Introduction	11
2. Noyaux d'habitat: définition et délimitation par l'I.N.S.	11
3. Structure de l'habitat 1980	17
4. Un aperçu du système d'habitat en Belgique	22
Bibliographie	29

(1) Extrait du « Bulletin de Statistique » n° 1-2/1981

(2) Extrait du « Bulletin de Statistique » n° 5-6/1981

La reproduction du contenu de cette publication, qu'elle soit intégrale ou partielle, dans la forme originale ou remaniée, est interdite sauf autorisation écrite de l'Institut national de Statistique.

L'utilisation du contenu de cette publication, à titre explicatif ou justificatif, dans un article, un compte rendu ou un livre, est autorisée, moyennant indication claire et précise de la source.

Neuf cent mille étrangers en Belgique

Reflet de la récente évolution socio-économique et de la situation géographique du pays (*)

par H. VAN DER HAEGEN (**)

1. Nombre et répartition par nationalité des étrangers

La population étrangère de Belgique n'a cessé d'augmenter depuis la seconde guerre mondiale et atteindra certainement le cap des 900.000 au 1.1.1981 (étrangers recensés par l'I.N.S.: 1947: 368.000; 1961: 453.000; 1970: 698.000; 1980: 890.000).

Tableau 1. — REPARTITION DES IMMIGRES PAR NATIONALITE: PRINCIPAUX GROUPES (1)

NATIONALITE	Recensement 1970	Enquête socio-économique (I.N.S. - 1977)
Pays de la région méditerranéenne		
<i>essentiellement</i>		
Italiens	249 490	287 003
Marocains	39 294	80 988
Espagnols	67 534	64 478
Turcs	20 314	59 371
Grecs	22 354	24 288
Portugais	7 177	9 916
Algériens	6 621	9 676
Pays voisins		
Français	86 658	107 059
Néerlandais	61 261	71 090
Luxembourgeois	7 018	7 343
Allemands (R.F.A.)	22 956	25 366
Britanniques	15 340	19 794
Autres		
<i>Notamment</i>		
Américains (U.S.A.)	12 676	8 520
Zaïrois	5 244	—

Source: I.N.S.

(1) Comme il ne s'agit pas d'un véritable recensement, les chiffres de 1977 sont moins précis. Ils reflètent cependant la tendance qui se dégage de l'évolution par nationalité. En outre, en ce qui concerne les Néerlandais et les Français, il y a lieu de considérer que de nombreuses personnes jouissent à la fois de la nationalité belge et de la nationalité française ou néerlandaise.

Parmi ces étrangers, dont la majorité s'est établie chez nous après la seconde guerre mondiale — plus de 25 pour cent sont même nés en Belgique — nous pouvons distinguer quatre catégories (tableau 1).

1° Les travailleurs immigrés et leur famille, dont le nombre s'élève à 600.000, constituent le groupe le plus important. Ils sont essentiellement originaires des pays méditerranéens: l'Italie: \pm 280.000; le Maroc: un peu plus de 80.000; l'Espagne et la Turquie: chacune \pm 60.000, fournissent les contingents les plus importants.

2° Des pays voisins nous parviennent 230.000 personnes, notamment de France (107.000) et des Pays-Bas (71.000). A propos de «pays voisins», il convient de faire une nette distinction: les Français et les Néerlandais s'établissent principalement dans la région où l'on parle leur langue, à savoir la région wallonne pour les premiers, la région flamande pour les seconds. Ils ne sont, dès lors, pas ressentis comme de vrais étrangers. Cette remarque est également valable en ce qui concerne les Luxembourgeois.

Non seulement les Allemands parlent une langue qui est étrangère à la plupart des Belges, mais conséquence des deux guerres, leur nombre est limité. En dehors des régions frontalières, ils sont principalement fonctionnaires ou cadres internationaux. Les Anglais, non seulement parlent une autre langue, mais ne peuvent — au sens strict — être considérés comme provenant d'un pays voisin en raison de la Mer du Nord qui sépare leur pays du nôtre.

(*) Dans cet article nous nous proposons d'exposer brièvement le modèle de dispersion de la population étrangère; il ne contient, dès lors, pas de références à la littérature en la matière.

(**) Institut de Géographie sociale et économique, K.U.Leuven.

3° Une large gamme d'autres nationalités, «les internationaux» sont attirés surtout par les fonctions internationales et nationales de Bruxelles, mais aussi par le port et les industries d'Anvers et par quelques autres centres. Il est difficile de fixer leur nombre, étant donné que l'enregistrement obligatoire ne s'applique pas à certains d'entre eux. Nous l'estimons à environ 30.000, les Etats-Unis venant largement en tête dans le classement par pays.

travail lourd et désagréable. Autre phénomène non moins connu, cette population étrangère exerce une influence, et non des moindres, sur le cours de la démographie du Royaume. Toujours est-il que de grands écarts apparaissent d'une région à l'autre. Le tableau 2, qui illustre cette constatation au moyen des chiffres pour les neuf dernières années, ne demande pas d'autre commentaire.

Tableau 2. — POIDS DEMOGRAPHIQUE DES ETRANGERS PAR REGION

	Population au 31.12.1970				Population au 1.1.1980			
	Total (1)	Belges (2)	Etrangers (3)	Part (3)/(1) %	Total (4)	Belges (5)	Etrangers (6)	Part (6)/(4) %
Région flamande	5 416 583	5 252 554	164 029	3,0	5 618 952	5 384 045	234 907	4,2
Région wallonne	3 159 225	2 800 479	358 746	11,3	3 227 443	2 806 587	420 856	13,0
Région bruxelloise	1 075 136	901 629	173 507	16,1	1 008 715	774 440	234 275	23,2
Total Belgique	9 650 944	8 954 662	696 282	7,2	9 855 110	8 965 072	890 038	9,0

Source: I.N.S.

4° En raison notamment de la période de colonisation assez courte, les Zaïrois n'ont jamais obtenu la nationalité de la métropole, contrairement, par exemple, aux habitants du Surinam aux Pays-Bas. Ces deux facteurs expliquent pourquoi le nombre des Zaïrois résidant en Belgique est assez réduit. La Belgique se distingue ainsi nettement des autres anciennes puissances coloniales sur le territoire desquelles vivent beaucoup plus d'habitants de leurs anciennes colonies.

2. Répercussions de la présence des étrangers sur la démographie de notre pays

On n'ignore pas l'importance de la population étrangère pour notre économie; ces travailleurs immigrés assurent, en effet, la majeure partie du

Il est vrai que l'impact des étrangers sur le mouvement de la population (tableau 3), impact que l'on peut qualifier de relativement fort, est un phénomène généralement répandu en Europe occidentale et qui ne cessera de s'amplifier à l'avenir.

Cela signifie que les étrangers interviennent pour 35% dans l'accroissement total de la population en région flamande; en région wallonne leur part atteint même 91%, cependant que dans la région bruxelloise où ils se sont accrus de 61.000 unités, ils ne parviennent pas à compenser la diminution de la population belge. Par ailleurs, l'influence des étrangers sur l'évolution de la population est en réalité plus grande encore puisque, au cours de la période 1970-1980, des milliers d'étrangers ont acquis la nationalité belge, (par exemple le solde des naturalisations: étrangers → Belges en 1979 est de 6.805 personnes dont 2.132 dans la région flamande, 3.510 dans la région wallonne et 1.163 dans la région bruxelloise). Les allocations familiales accordées par la sécurité sociale, qui sont à la base des chiffres relatifs aux principales nationalités consignés au tableau 4, permettent de mieux cerner encore cette observation.

Tableau 3. — EVOLUTION DE LA POPULATION DU 31.12.1970 AU 1.1.1980

	Total	Belges	Etrangers
Région flamande ..	+202 369	+131 491	+ 70 878
Région wallonne ..	+ 68 218	+ 6 108	+ 62 110
Région bruxelloise .	- 66 421	-127 189	+ 60 768
Total Belgique	+204 166	+ 10 410	+193 756

Source: I.N.S.

3. La politique d'immigration

L'apport démographique des étrangers était un des objectifs que la Belgique se proposait d'atteindre par sa politique d'immigration d'après-guerre. Le

Tableau 4. — TRAVAILLEURS ET NOMBRE MOYEN D'ENFANTS - 1979

PAYS DE NATIONALITE	Bénéficiaires	Enfants	Enfants par bénéficiaire
République fédérale d'Allemagne	2 096	3 794	1,83
Grande-Bretagne . .	2 043	3 936	1,93
France	8 376	16 052	1,92
Italie	43 080	85 029	1,97
Grand-Duché de Luxembourg	367	649	1,77
Pays-Bas	5 201	10 080	1,94
Grèce	3 306	6 777	2,05
Espagne	9 864	19 169	1,94
Portugal	1 648	3 011	1,83
Yougoslavie	934	1 811	2,53
Pologne	1 447	2 367	1,25
Reste de l'Europe . .	1 785	3 430	1,94
Europe (sans la Turquie)	80 147	156 105	1,95
Algérie	1 454	4 657	3,20
Maroc	12 202	42 321	3,47
Tunisie	873	1 800	2,06
Turquie	8 003	24 007	3,00
Autres pays	3 746	7 826	2,09
Total	106 425	236 716	2,22
Belgique (sauf services publics)	1 015 686	1 866 556	1,84

Source: Office National d'Allocations familiales pour Travailleurs salariés.

régime d'accueil à l'égard des familles des travailleurs immigrés, traditionnellement libéral en Belgique si on le compare avec celui des Pays-Bas, de la France ou de l'Allemagne, doit également être jugé à la lumière de ces objectifs. Le tableau 5, emprunté à

Tableau 5. — RAPPORT TRAVAILLEURS ETRANGERS (1)/POPULATION ETRANGERE RESIDANT DANS LE PAYS (1974)

	Nombre de travailleurs étrangers	Nombre total d'étrangers	Rapport travailleurs étrangers / Total étrangers
Belgique	224 000	775 000	29%
Pays-Bas	119 000	297 000	40%
République fédérale d'Allemagne	2 177 000	4 127 000	53%
France	1 900 000	4 043 000	47%

Source: C.E. V/448/76, complété par l'I.N.S. (travailleurs frontaliers belges).
(1) Y compris les travailleurs frontaliers qui, toutefois sont relativement peu importants.

l'Office statistique des Communautés Européennes, reflète la situation existant en 1974, c'est-à-dire à une époque où le reflux de travailleurs immigrés, généralement célibataires, munis d'un permis de travail temporaire, s'était à peine amorcée dans un certain nombre de pays.

En effet, dans la période d'après-guerre le recrutement en masse de travailleurs immigrés pour la *région wallonne* poursuivait un double but. D'une part, l'afflux de main-d'œuvre était nécessaire pour combler les vides créés par le manque d'ouvriers en région wallonne (en raison surtout de la propension des jeunes à devenir employés, mais aussi de l'accroissement naturel négatif et de la disparition et/ou de la réduction du nombre des navetteurs et immigrants flamands). D'autre part, les étrangers devaient contribuer à relever la démographie wallonne.

Le fait que, par la suite, ces deux phénomènes allaient jouer un rôle plus prépondérant dans la *région bruxelloise* est une conséquence plutôt inattendue — encore qu'elle fût prévisible et, du point de vue politique, plus importante — des processus démographiques et urbanistiques de la grande ville. Dans le centre de la ville, le travailleur immigré s'est substitué, dans une large mesure, à l'ouvrier autochtone. En effet, du point de vue démographique et social, celui-ci a pratiquement disparu et n'a pas été remplacé par une immigration flamande ou wallonne.

Dans la *région flamande* — à l'exception du Limbourg, où les mines, comme en région wallonne, ont embauché depuis longtemps des travailleurs

Tableau 6. — MAIN-D'ŒUVRE ETRANGERE 1973-1978 (1)

	Nombre 1973	Nombre 1978	Evolution 1973-78 %
Belgique	225 000	318 000	+41,3 (*)
Pays-Bas	121 600	181 000	+48,8
Luxembourg	40 000	49 800	+24,5
Allemagne (R.F.A.)	2 345 800	1 869 300	-20,3
France	1 780 000	1 642 800 (‡)	- 7,8
Suisse	897 420	663 384	-26,1

Source: C.E. V/527/79, Annuaire statistique suisse, Statistisches Jahrbuch für die Bundesrepublik Deutschland, I.N.S., Aktuelle J.R.O. Landkarte 1980/8, e.a.

(1) Y compris les travailleurs frontaliers.

(*) En Belgique, le fort accroissement qu'on a enregistré est dû partiellement à la régularisation d'un bon nombre de travailleurs immigrés qui n'avaient pas été comptés précédemment, mais aussi à l'entrée sur le marché d'une seconde génération d'étrangers et d'épouses d'étrangères tandis qu'aux Pays-Bas, c'est une nouvelle vague de travailleurs immigrés qui est à la base de l'augmentation.

(‡) 1977.

Figure 1. — NOMBRE D'ÉTRANGERS PAR COMMUNE AU 1.1.80

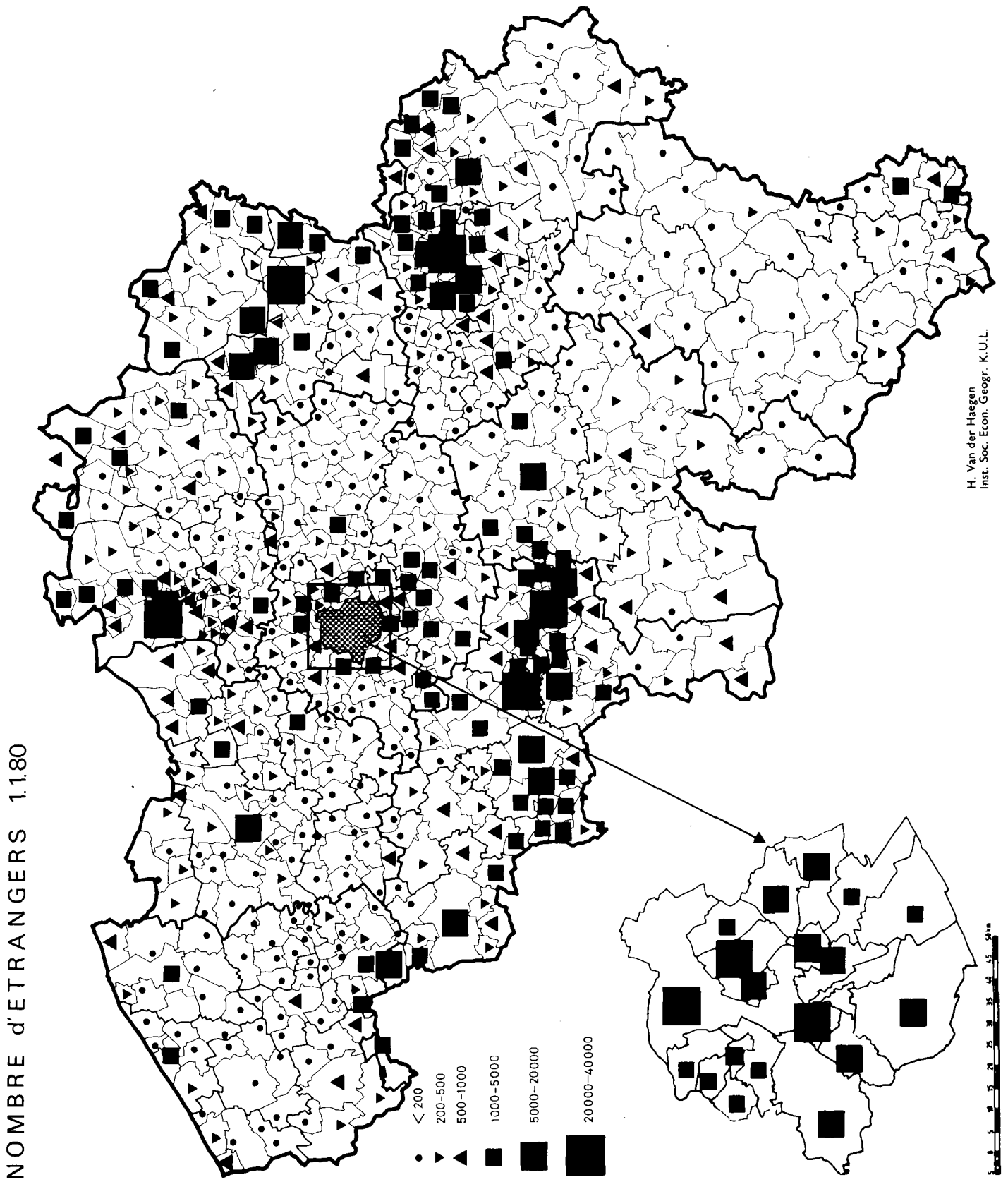


Tableau 7. — ETRANGERS PAR ARRONDISSEMENT
1.1.1980

	Total	% de la population
Prov. d'Anvers	77 215	4,9
Arr. d'Anvers	58 413	6,3
Arr. de Malines	7 259	2,5
Arr. de Turnhout	11 543	3,2
Prov. de Brabant	298 109	13,4
Arr. de Bruxelles-Capitale	234 275	23,2
Arr. de Hal-Vilvorde	25 847	5,0
Arr. de Louvain	11 536	2,8
Arr. de Nivelles	26 451	9,3
Prov. de Flandre Occidentale	17 133	1,6
Arr. de Bruges	3 714	1,5
Arr. de Dixmude	237	0,5
Arr. d'Ypres	2 613	2,5
Arr. de Courtrai	5 271	1,9
Arr. d'Ostende	2 486	1,9
Arr. de Roulers	993	0,7
Arr. de Tielt	476	0,6
Arr. de Furnes	1 343	2,8
Prov. de Flandre Orientale	31 615	2,4
Arr. d'Alost	2 423	0,9
Arr. de Termonde	2 712	1,5
Arr. d'Eeklo	1 891	2,4
Arr. de Gand	16 034	3,3
Arr. d'Audenarde	1 264	1,1
Arr. de St-Nicolas	7 291	3,5
Prov. du Hainaut	215 861	16,5
Arr. d'Ath	5 064	6,5
Arr. de Charleroi	90 820	20,5
Arr. de Mons	48 675	18,7
Arr. de Mouscron	10 922	15,0
Arr. de Soignies	27 363	16,4
Arr. de Thuin	19 550	13,8
Arr. de Tournai	13 467	9,3
Prov. de Liège	143 454	14,3
Arr. de Huy	5 498	6,2
Arr. de Liège	113 761	18,6
Arr. de Verviers	22 106	9,0
Arr. de Waremme	2 089	3,4
Prov. de Limbourg	71 561	10,1
Arr. de Hasselt	39 979	11,4
Arr. de Maaseik	15 307	8,3
Arr. de Tongres	16 275	9,3
Prov. de Luxembourg	11 409	5,1
Arr. d'Arlon	4 575	9,4
Arr. de Bastogne	955	2,7
Arr. de Marche-en-Famenne	1 316	3,1
Arr. de Neufchâteau	1 543	3,0
Arr. de Virton	3 020	6,8
Prov. de Namur	23 681	5,9
Arr. de Dinant	3 411	3,8
Arr. de Namur	17 382	6,7
Arr. de Philippeville	2 888	5,0
LE ROYAUME	890 038	9,0
Région flamande	234 907	4,2
Région wallonne	420 856	13,0
Région bruxelloise	234 275	23,2

Source: I.N.S.

étrangers — le travailleur immigré est un phénomène plus récent, en raison de l'accroissement naturel plus fort de la population, et plus localisé (notamment à Anvers et Gand).

Contrairement à d'autres pays, notamment l'Allemagne (R.F.A.), la France et la Suisse, ayant intensivement attiré des travailleurs immigrés, la Belgique, à l'instar des autres pays du Benelux, n'a mené aucune politique de réduction du nombre de travailleurs immigrés pour faire face à la crise économique (voir tableau 6).

4. Répartition géographique des étrangers

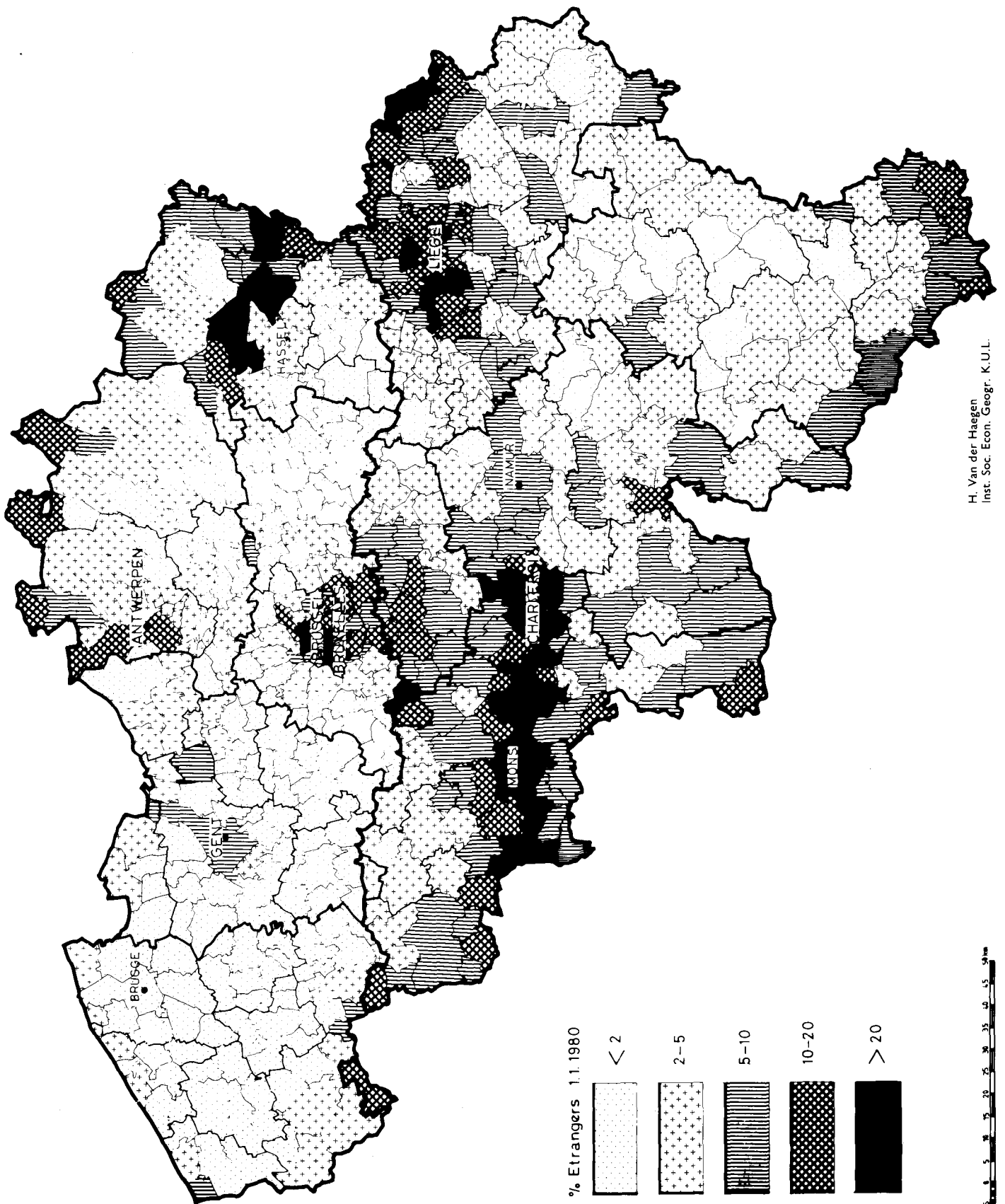
Le modèle de dispersion de la population étrangère est expliqué ci-après à l'aide de deux cartogrammes (l'un en chiffres absolus, l'autre en chiffres relatifs), traduisant la situation par commune, et d'un tableau synoptique par arrondissement (tableau 7).

A l'examen du cartogramme (figure 1) du nombre absolu d'étrangers, il ressort clairement que notre pays compte quatre points de forte concentration étrangère et quelques concentrations de moindre importance.

- 1° L'axe industriel wallon et ses ramifications: environ 330.000 étrangers. On peut distinguer trois secteurs importants:
 - a) la zone Borinage-Mons: 55.000 étrangers;
 - b) la zone La Louvière-Charleroi: 133.000 étrangers;
 - c) la zone Liège-Verviers: 128.000 étrangers.
- 2° La région urbaine de Bruxelles avec d'importantes ramifications dans le Brabant wallon: 280 000 étrangers, dont 234 000 dans les 19 communes de la région bruxelloise.
- 3° La région houillère du Limbourg avec 54 000 étrangers.
- 4° L'agglomération anversoise avec 35.000 étrangers.

Mentionnons encore quelques points de moindre concentration, à savoir: les agglomérations de Gand et de Namur, et une série de groupes frontaliers. Dans le reste du pays, surtout en Flandre occidentale et en Flandre orientale, mais aussi dans le Brabant flamand et la partie centrale des Ardennes, le nombre d'étrangers est plutôt réduit. Par ailleurs, plus de 240 communes belges (40% du total) comptent moins de 200 étrangers.

Figure 2. — PART DE LA POPULATION ÉTRANGÈRE DANS LA POPULATION TOTALE
PAR COMMUNE AU 1.1.80.



5. Éléments pouvant expliquer ce modèle de dispersion

Le cartogramme (figure 2) qui reflète la part de la population étrangère dans la population totale, éclaire et relative les chiffres absolus. Nous l'utiliserons comme point de départ pour expliquer le modèle de dispersion de la population étrangère.

5.1. L'aire industrielle wallonne présente une zone centrale avec plus de 20% d'étrangers, le pourcentage le plus élevé d'étrangers (40%) étant atteint à Saint-Nicolas (arr. Liège). Cette zone centrale est enchâssée dans une ceinture plus ou moins large où le chiffre de 5% est dépassé et qui s'étend de la frontière française à la frontière allemande. Cette grande concentration d'étrangers est essentiellement la conséquence de l'immigration de travailleurs étrangers après la guerre. Leur intégration sociale et géographique dans cette région a fait que les étrangers s'y sont dispersés dans une zone périphérique assez large.

5.2. La forte concentration d'étrangers dans la région bruxelloise reste nettement limitée à l'agglomération bruxelloise et à sa banlieue wallonne. Exception faite pour le noyau industriel de Vilvorde et la zone en bordure de la forêt de Soignes, elle est relativement peu importante dans la banlieue flamande. En fait, il s'agit, en l'occurrence, de deux groupes : les travailleurs immigrés qui, comme nous l'avons dit, ont tendance à s'établir davantage dans le vieux centre de la ville abandonné par les Belges (Saint-Josse-Ten-Noode vient en tête avec 47% de la population totale) et les étrangers « riches » (internationaux, personnel de l'O.T.A.N. et de la C.E.E. qui s'installent de préférence dans les zones résidentielles autour du bois de la Cambre et de la forêt de Soignes.

5.3. Dans la région houillère du Limbourg la concentration d'étrangers se révèle être aussi forte que dans l'axe industriel wallon. Genk en est le centre : plus de 21.000 étrangers soit 35% de la population. Les étrangers s'y sont moins dispersés que dans l'axe industriel wallon en raison du fait que l'emploi était concentré dans un nombre plus restreint de points et, surtout, que les travailleurs étaient logés dans les cités-jardins attenantes aux mines.

5.4. Dans la région anversoise, le nombre d'étrangers, tant en chiffres absolus que relatifs, est moins élevé qu'à Bruxelles. Dans le centre d'An-

vers, les autochtones restent majoritaires, bien que le pourcentage d'étrangers atteigne déjà les 12% dans la commune d'Anvers. Une partie seulement de ces étrangers appartient au groupe des travailleurs immigrés. En effet, Anvers a toujours hébergé un noyau international ainsi qu'un groupe important de Néerlandais.

5.5. Il apparaît que Gand ainsi que Lokeren ont également une population étrangère relativement importante (plus de 5%) alors que dans cette région l'on compte généralement moins de 1% d'étrangers dans la plupart des communes. On y trouve, outre un groupe de ressortissants des pays d'Europe occidentale, peu nombreux il est vrai, mais d'origines variées, un important groupe de travailleurs immigrés occupés dans la zone du canal et dans l'industrie textile. Ce sont, en majorité, des Turcs, ce qui est le signe que Gand et la Flandre n'ont commencé à attirer la main-d'œuvre étrangère que tardivement.

6. Les étrangers en tant que phénomène frontalier

Les autres noyaux sont nettement liés à la proximité de la frontière. Il s'agit le plus souvent d'un échange frontalier normal avec les communes voisines, notamment par des mariages. C'est là un phénomène sans doute plus prononcé en Belgique qu'ailleurs en Europe en raison de la présence, des deux côtés de la frontière, d'une population parlant la même langue et ayant le même modèle culturel.

Seuls les aléas de l'histoire ont fait que cette population habitant deçà et delà de la frontière appartient à des nations différentes. Le fait que ces peuples voisins sont relativement bien représentés dans les grandes agglomérations belges est la conséquence d'une meilleure perception, que celle des autres peuples d'Europe occidentale, des possibilités de travail offertes par ces agglomérations. Toutefois, la présence étrangère tant aux frontières avec la France et les Pays-Bas qu'à celles avec l'Allemagne et le Luxembourg, est loin de présenter partout la même densité.

6.1. Tout le long de la frontière néerlandaise avec la Flandre occidentale et la Flandre orientale le nombre d'étrangers se révèle être assez restreint probablement en raison de la prédominance du caractère rural et isolé d'une grande partie de la Flandre zélandaise. Il conviendrait encore d'examiner dans quelle mesure l'appartenance à l'église

protestante d'une grande partie de la population néerlandaise constitue un facteur déterminant en la matière. Le nombre de Néerlandais est beaucoup plus élevé le long des frontières avec les provinces néerlandaises du Brabant septentrional et du Limbourg. Le caractère urbanisé de la région ainsi que l'existence d'un grand nombre de navetteurs franchissant la frontière y jouent probablement un rôle. Dans cette région la frontière est ressentie comme étant plus ou moins artificielle. La forte concentration d'étrangers dans les trois «presqu'îles» anversoises s'explique non seulement par leur position géographique mais également par une immigration récente de Néerlandais qui viennent y chercher leur idéal en matière d'habitat. Toutefois, la chose se produit également en d'autres endroits de la région frontalière, notamment dans les environs de Maestricht. Dans le nord du Limbourg et dans la région mosane, l'industrie et l'exploitation minière constituent également des pôles d'attraction pour les travailleurs immigrés.

6.2. Dans le Nord-Est de la province de Liège on assiste à une véritable suburbanisation de la région germanophone de la Belgique à partir d'Aix-la-Chapelle. Dans la partie sud, c'est-à-dire, la zone plus rurale des cantons de l'Est, le nombre d'étrangers est relativement restreint, ainsi que le long de la majeure partie de la frontière luxembourgeoise. Dans le Sud-Est, plus urbanisé et vieille région industrielle à mobilité géographique intense entre les pays, le nombre d'étrangers augmente fortement, mais on y trouve également des travailleurs immigrés.

6.3. Par ailleurs, en raison notamment de cette mobilité géographique, on rencontre sur presque

toute la bande située le long de la frontière française un nombre d'étrangers qui, si l'on pourrait le qualifier d'élevé en chiffres relatifs, ne l'est pas toujours en termes absolus. Ici également, les habitants ressentent à peine la frontière comme une barrière sociale. La situation dans l'Ouest requiert une attention particulière. Dans les communes de Comines et de Mouscron dont la majorité de la population est francophone et qui font maintenant partie du Hainaut, le nombre d'étrangers est beaucoup plus important que dans les communes frontalières de Wervicq et Menin appartenant à la région flamande. En l'occurrence, la différence de langue joue manifestement un rôle important. Elle pourrait également expliquer le nombre relativement faible de Français, le long de la frontière franco-flamande, à l'exclusion de la ville côtière de La Panne, bien que la population vivant de chaque côté de la frontière parle encore, du moins en partie, le même dialecte archaïque de Flandre occidentale. Toutefois, l'enseignement a tendance à élargir le fossé linguistique français-néerlandais. D'autre part, ce territoire possède encore un caractère relativement rural et la navette y est limitée.

6.4. En résumé, on peut dire que l'intensité du phénomène de la présence des étrangers dans la bande frontalière est très fortement influencée par l'intensité des relations inter-pays. Celles-ci sont beaucoup plus fortes dans les zones industrielles et urbaines. Dans la plupart des zones rurales la présence d'étrangers est beaucoup moins prononcée. Enfin, à certains endroits, les différences linguistiques et peut-être aussi religieuses limitent l'échange de groupes de population de part et d'autre de la frontière.

Dispersion et relations de niveau élémentaire des noyaux d'habitat en Belgique Situation en 1980 (avec carte hors texte)

par H. VAN DER HAEGEN (*), M. PATTYN (*) et S. ROUSSEAU (**)

1. Introduction

Jusqu'au recensement de la population de 1970, les communes constituaient presque les seules unités de base permettant d'analyser le modèle de dispersion de la population belge tant en valeurs absolues qu'en ce qui concerne les densités.

Avant les fusions, les communes, en tant qu'unités territoriales, coïncidaient généralement avec les paroisses du moyen-âge et les terroirs agraires. Il s'agissait donc, en fait, d'unités fonctionnelles historiques. Depuis longtemps déjà, par suite de la généralisation de l'urbanisation, les communes ne correspondaient plus à la réalité géographique, socio-économique et politique⁽¹⁾. Quelques fusions de vieille date, intervenues pendant la période française et néerlandaise ou dans le cadre des extensions des ports, ne modifièrent pas fondamentalement la situation. Les communes accusaient des valeurs statistiques très divergentes, comme le montrent les exemples suivants, empruntés au recensement de la population de 1970: Anvers: 13 983 ha, 224 543 habitants; Groot-Loon: 55 ha, 152 habitants; — Saint-Gilles: 21 808 habitants par km², Wancennes 8 habitants par km². On ne pouvait, dès lors, qu'estimer le chiffre de la population des noyaux d'habitat et l'importance des zones d'habitations dispersées.

2. Noyaux d'habitat: définition et délimitation par l'I.N.S.

2.1. Définition

La notion de «noyau d'habitat» est une ancienne notion de statistique européenne. Elle fut utilisée au 19^e siècle, dès les premiers recensements, On l'a conservée jusqu'à nos jours dans plusieurs pays et notamment en France pour des raisons fiscales entre autres. Cette notion désigne dans la plupart des cas uniquement le principal noyau d'habitat de la commune. On a également conservé cette notion aux Pays-Bas à l'occasion des recensements sous la dénomination de «plaats» (= localité). Cela a donné lieu, depuis 1947, à la publication de chiffres de population par noyau d'habitat.

En Belgique, on peut retrouver dans les publications du recensement de 1846 un nombre de noyaux d'habitat, puisque la population était alors comptée par localité et par noyau. Par la suite, on a abandonné cette notion de noyau d'habitat.

Lors du recensement de 1970, à l'initiative de H. Van der Haegen, l'I.N.S. introduisit de plus petites unités de recensement. Le modèle de dispersion pouvait, dès lors, être déterminé quantitativement. Effectivement en délimitant les unités de recensement, c'est-à-dire les «secteurs statistiques», on prenait également en considération l'aspect de l'habitat dispersé ou concentré. Il devient ainsi possible d'analyser les variations de l'habitat dispersé, dans ses aspects régionaux. En même temps on peut déterminer les noyaux d'habitat et leur taille. Ceci peut se faire indépendamment des limites administratives anciennes ou actuelles.

L'INS a introduit la notion de «noyau d'habitat», pour des raisons d'ordre pratique, comme par

(*) Institut de Géographie sociale et économique, K.U. Leuven.

(**) Institut national de Statistique, Bruxelles.

(1) H. Van der Haegen et W. Van Waelvelde; S. Rousseau.

exemple la nécessité de connaître la taille réelle des différentes villes, ainsi que pour se conformer aux instructions des Nations-Unies relatives aux recensements généraux.

Pour les recensements aux alentours de 1970, les Nations-Unies avaient défini comme suit la «localité»: «Aux fins d'un recensement, on entend par «localité» une agglomération de population distincte, c'est-à-dire un groupement de population vivant dans des constructions voisines les unes des autres qui:

- a) ou bien forment une zone bâtie compacte, dotée d'un réseau de voirie nettement identifiable;
- b) ou bien, quoique n'appartenant pas à une zone bâtie, constituent un ensemble que désigne exclusivement un nom de lieu agréé localement;
- c) ou bien, quoique ne répondant à aucune des deux conditions précitées constituent un ensemble dont aucune construction n'est éloignée de plus de 200 mètres de la construction la plus voisine (1)».

L'Institut national de Statistique a donné le contenu suivant à la notion de «noyau d'habitat»: un noyau d'habitat ou agglomération morphologique correspond à une partie du territoire contenant un ensemble de maisons avoisinantes et leurs jardins, d'édifices publics, de petits établissements industriels ou commerciaux, ainsi que les voies de communication, les parcs, les terrains de sport, etc. Il est délimité par des terres arables, des bois, des terres incultes, éventuellement parsemés d'habitations dispersées. Les villes, les villages, tout comme les hameaux peuvent constituer des noyaux d'habitat. Ceux-ci peuvent également prendre la forme de constructions s'étendant en rubans le long des routes, phénomène très courant dans notre pays.

Le noyau d'habitat et la commune sont des notions qui ne se recoupent pas, ni avant, ni après les fusions. Les noyaux d'habitat ruraux et un grand nombre de petites villes formaient, avant comme après les fusions, une partie limitée de la commune. Il en va tout autrement pour la plupart des agglomérations urbaines. Avant les fusions, celles-ci s'étendaient généralement sur plusieurs communes, tandis qu'actuellement la plupart des nouvelles unités communales englobent la totalité du noyau d'habitat urbain. A titre d'exemple, citons la commune de

Louvain en 1970: noyau d'habitat 70 000 habitants, ancienne commune 31 000 habitants, nouvelle commune 86 500 habitants et d'Audenarde en 1970: noyau d'habitat: 12 500 habitants, nouvelle commune: 27 000 habitants. Cela n'est pas le cas pour les agglomérations plus importantes qui, en règle générale, continuent à s'étendre sur le territoire de plusieurs communes. Pour les plus grandes, à savoir les agglomérations d'Anvers et de Bruxelles, aucune fusion n'a été opérée.

2.2. Méthode de délimitation retenue par l'I.N.S. lors du recensement de la population de 1970

Pour déterminer les noyaux d'habitat, on a combiné de critère de continuité de l'habitat et la division en secteurs statistiques. Certains quartiers n'ayant pas été délimités comme secteurs, n'ont donc pas pu être retenus en tant que noyaux d'habitat dans les publications de l'I.N.S. On a également analysé pour l'ensemble du pays, au moyen de photos aériennes (situation 1971) et de cartes d'état major, la structure de l'habitat.

Finalement la méthode suivante a été utilisée pour délimiter les noyaux d'habitat.

Le noyau d'habitat ou l'agglomération morphologique se compose d'un seul secteur ou de plusieurs secteurs adjacents.

Un secteur est contigu à un autre lorsque les constructions ou la surface à caractère urbain pénètrent sur tout un front ou par plusieurs voies, le secteur suivant.

Dans le cas de concentrations de population appartenant à deux secteurs différents et reliées entre elles par des constructions en ruban, ou dans le cas d'un secteur se composant de plusieurs rubans de construction, la délimitation dont l'objectif était de respecter l'image générale de l'unité à circonscrire, la délimitation s'est effectuée selon les critères suivants:

- si le ruban de constructions est interrompue par une zone non bâtie d'au moins 100 m,
- si le ruban de constructions s'étend sur plusieurs kilomètres où les constructions ou groupes de constructions sont séparés entre eux par des terrains non bâtis de 50 m et plus,

dans ce cas le ruban constitue un facteur de séparation entre les concentrations de population et donne lieu, dès lors, à la distinction d'au moins 2 noyaux d'habitat.

(1) Recommandations européennes concernant les recensements de population de 1970 ST/CES/13-1969 Nations Unies, p. 11-13.

Lorsque l'aspect général du secteur statistique se caractérise par des constructions en ruban entrecoupées de nombreux vides similaires, ce secteur est considéré comme une zone d'habitations dispersées. Par contre, si ces zones ouvertes sont dues à des éléments d'intégration, tels qu'un pont ou un tunnel au-dessus ou en-dessous d'un canal ou d'une voie de chemin de fer, favorisant la liaison entre les unités d'habitat situées de part et d'autre de cet élément, le complexe de population est considéré comme un seul noyau d'habitat.

Les secteurs statistiques qui prêtent à discussion, sont généralement situés à la périphérie d'une zone urbaine. Leur densité dépasse rarement 6 habitants/ha. Il s'agit, en général, de quartiers dont le développement est récent et qui, par conséquent, sont encore peu bâtis. Les dimensions des parcelles occupées par les nouvelles constructions ayant tendance à s'élargir (augmentation du nombre de constructions ouvertes ou semi-ouvertes, et de la superficie des jardins), on assiste à une forte extension de l'espace utilisé.

Le caractère dominant ou la tendance évolutive d'un secteur à composition hétérogène contribue à déterminer s'il fait ou non partie du noyau d'habitat.

Enfin, lorsqu'on détermine la composition des noyaux d'habitat, il faut toujours se rappeler que la limite entre le «noyau d'habitat» et la zone d'habitations dispersées est présentée comme une rupture. Néanmoins, la limite de la plupart des phénomènes observés dans leur milieu naturel est rarement une véritable rupture mais plutôt une zone de transition. Il est dès lors évident qu'il faut considérer la délimitation comme un cliché instantané (situation fin 1970) d'une réalité géographique dynamique.

2.3. Liste des noyaux d'habitat 1970

Afin de pouvoir faire des comparaisons à l'échelle internationale et de ne pas multiplier à loisir le nombre des noyaux d'habitat, l'Institut national de Statistique n'a retenu dans la liste (Recensement de la population 1970 - volume 13 - annexe 5) que les noyaux d'habitat ayant une population d'au moins 200 habitants. Les concentrations de population de moins de 200 habitants ont été réunies aux secteurs d'habitations dispersées. Par ailleurs, le souci de préserver l'homogénéité des données rendait cette opération d'autant plus souhaitable que, lors de la délimitation des secteurs

statistiques, les instructions étaient de ne pas isoler les zones comptant moins de 200 habitants. La réalité géographique est cependant telle que dans un nombre de cas, ces instructions n'ont pu être suivies et ce particulièrement au sud du sillon Sambre et Meuse.

Dans la liste, établie par l'I.N.S., les noyaux d'habitat sont repris par province, selon des classes d'importance de leur population et ordonnés alphabétiquement dans chaque classe. Outre la dénomination du noyau d'habitat, la liste indique le nom de la (des) commune(s) et le(s) code(s) du (des) secteur(s) statistique(s) qui le compose(nt), ainsi que la population totale au 31 décembre 1970.

Ultérieurement, les noyaux d'habitat comptant moins de 200 habitants sont venus s'ajouter à cette liste pour constituer un document de travail interne à l'I.N.S.

Finalement, la Belgique est sinon le pays où la notion de noyau d'habitat est la mieux intégrée, du moins le pays qui, depuis le dernier recensement de la population, a le mieux réussi à la rendre opérationnelle en mettant à la disposition des intéressés un grand nombre de données statistiques par noyau d'habitat.

2.4. Analyse quantitative des noyaux d'habitat 1970 (tableaux 1, 2, 3, 4)

La Belgique connaît une très forte concentration de population dans les noyaux d'habitat: 3 645 noyaux d'habitat (1) regroupaient, en 1970, 84% de la population. La taille de ces noyaux est fortement divergente selon les régions. En Région wallonne, elle est manifestement plus petite qu'en Région flamande.

16% seulement de la population belge est établie dans les secteurs d'habitations dispersées, plus caractéristiques de la Région flamande où ils concernent 1/5 de la population.

En ce qui concerne les catégories de grandeur, 7 noyaux d'habitat comptant plus de 100 000 habitants émergent. Ceux-ci totalisent 1/3 de la population belge. Bruxelles, la plus grande de ces agglomérations, englobe avec ses 1 283 000 habitants, 13% de la population du Royaume et 59% de la population de la province de Brabant dont elle fait partie.

(1) Y compris les 980 noyaux d'habitat comptant de 50 à 200 habitants qui ne sont pas repris dans la liste des noyaux d'habitat.

Tableau 1. — NOMBRE DE NOYAUX D'HABITAT PAR CLASSE D'IMPORTANCE DE LA POPULATION DES NOYAUX, PAR RÉGION, EN 1970

NOYAUX D'HABITAT	a) Chiffres absolus				b) Chiffres proportionnels par région				c) Chiffres proportionnels par classe			
	Région bruxelloise	Région flamande	Région wallonne	le Royaume	Région bruxelloise	Région flamande	Région wallonne	Le Royaume	Région bruxelloise	Région flamande	Région wallonne	le Royaume
< 200 hab.	—	121	860	981	—	8,7	38,2	26,9	—	12,3	87,7	100
200 - < 500	—	350	766	1116	—	25,1	34,0	30,6	—	31,4	68,6	100
500 - < 1 000	—	339	323	662	—	24,3	14,4	18,2	—	51,2	48,8	100
1 000 - < 2 000	—	267	159	426	—	19,1	7,1	11,7	—	62,7	37,3	100
2 000 - < 5 000	—	198	83	231	—	14,2	3,7	7,7	—	70,5	29,5	100
5 000 - < 10 000	—	54	29	83	—	3,9	1,3	2,3	—	65,1	34,9	100
10 000 - < 20 000	—	40	22	62	—	2,9	1,0	1,7	—	64,5	35,5	100
20 000 - < 50 000	—	17	2	19	—	1,2	0,1	0,5	—	89,5	10,5	100
50 000 - < 100 000	—	5	3	8	—	0,4	0,1	0,2	—	62,5	37,5	100
100 000 et plus	1	3	3	7	100	0,2	0,1	0,2	14,3	42,8	42,8	100
Total	1	1 394	2 250	3 645	100	100	100	100	0,0	38,2	61,7	100

Tableau 2. — NOMBRE D'HABITANTS DANS LES NOYAUX D'HABITAT CLASSÉS SELON L'IMPORTANCE DE LEUR POPULATION PAR RÉGION EN 1970

	a) Chiffres absolus				b) Chiffres proportionnels par région				c) Chiffres proportionnels par classe			
	Région bruxelloise	Région flamande	Région wallonne	le Royaume	Région bruxelloise	Région flamande	Région wallonne	Le Royaume	Région bruxelloise	Région flamande	Région wallonne	le Royaume
< 200 hab.	—	17 539	102 192	119 731	—	0,3	3,3	1,2	—	14,6	85,4	100
200 - < 500	—	121 059	247 022	368 081	—	2,3	7,9	3,8	—	32,9	67,1	100
500 - < 1 000	—	244 846	216 458	461 304	—	4,7	6,9	4,8	—	53,1	46,9	100
1 000 - < 2 000	—	378 600	214 595	593 195	—	7,2	6,9	6,2	—	63,8	36,2	100
2 000 - < 5 000	—	613 927	241 506	855 433	—	11,7	7,7	8,9	—	71,8	28,2	100
5 000 - < 10 000	—	371 479	202 941	574 420	—	7,1	6,5	5,9	—	64,7	35,3	100
10 000 - < 20 000	—	554 138	238 943	838 081	—	10,6	9,1	8,7	—	66,1	33,9	100
20 000 - < 50 000	—	495 909	81 946	577 855	—	9,5	2,7	6,0	—	85,8	14,2	100
50 000 - < 100 000	—	369 854	229 346	599 200	—	7,1	7,3	6,2	—	61,7	38,3	100
100 000 et plus	1 283 444	929 626	946 945	3 160 015	99,8	17,7	30,3	32,7	40,6	29,4	30,0	100
Total	1 283 444	4 096 977	2 766 894	8 147 315	99,8	78,2	88,6	84,4	15,7	50,3	34,0	100
Habitations dispersées	3 167	1 144 376	356 086	1 503 629	0,2	21,8	11,4	15,6	0,2	76,1	23,7	100
Total (1)	1 286 611	5 241 353	3 122 980	9 650 944	100	100	100	100	13,3	54,3	32,4	100

(1) Voir note p. 5.

Tableau 3 — NOMBRE DE NOYAUX D'HABITAT PAR CLASSE D'IMPORTANCE DE LA POPULATION DES NOYAUX, PAR PROVINCE ET PAR RÉGION, EN 1970

	Anvers	Brabant	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur	Flandre Orient.	Flandre Occident.	Région bruxelloise	Région flamande	Région wallonne	le Royaume
a) Chiffres absolus													
Noyaux d'habitat < 2000 hab.	162	365	440	502	216	517	483	279	221	—	1 077	2 108	3 185
2 000 - < 10 000	66	42	51	25	39	13	13	62	53	—	252	112	364
10 000 - < 100 000	15	9	11	5	10	2	4	19	14	—	62	27	89
> 100 000	1	1	2	1	—	—	—	1	1	1	3	3	7
Total	244	417	504	533	265	532	500	361	289	1	1 394	2 250	3 645
b) Pourcentages par province et région													
Noyaux d'habitat < 2000 hab.	66,4	87,5	87,3	94,2	81,5	97,2	96,6	77,2	76,5	—	77,2	93,7	87,4
2 000 - < 10 000	27,1	10,1	10,1	4,7	14,7	2,4	2,6	17,2	18,3	—	18,1	5,0	10,0
10 000 - < 100 000	6,1	2,2	2,2	0,9	3,8	0,4	0,8	5,3	4,8	—	4,5	1,2	2,4
> 100 000	0,4	0,2	0,4	0,2	—	—	—	0,3	0,4	100,0	0,2	0,1	0,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
c) Chiffres proportionnels par classe													
Noyaux d'habitat < 2000 hab.	5,1	11,4	13,8	15,8	6,8	16,2	15,2	8,8	6,9	—	33,8	66,2	100,0
2 000 - < 10 000	18,1	11,5	14,0	6,9	10,7	3,6	3,6	17,0	14,6	—	69,2	30,8	100,0
10 000 - < 100 000	16,9	10,1	12,4	5,6	11,2	2,3	4,5	21,3	15,7	—	69,7	30,3	100,0
> 100 000	14,3	14,3	28,5	14,3	—	—	—	14,3	14,3	14,2	42,9	42,9	100,0
Total	6,7	11,5	13,8	14,6	7,3	14,6	13,7	9,9	7,9	0,0	38,2	61,7	100,0

Dans la Région flamande les noyaux d'habitat d'Anvers, de Gand et de Bruges ne renferment que 18 % de la population de la région. Dans la Région wallonne, 30 % de la population habite les noyaux d'habitat de Liège, de Charleroi et de Mons.

Dans les noyaux de 2 000 à 100 000 habitants se trouve concentrée 36 % de la population totale du Royaume; parmi ces noyaux, 364 ont une population de 2 000 à 10 000 personnes qui réunissent 15 % des habitants, tandis que 89 noyaux ont une population de 10 000 à 100 000 personnes et regroupent 21 %. Ces noyaux de grandeur moyenne, généralement urbaines, se rencontrent plus fréquemment en Région flamande qu'en Région wallonne (respectivement 314 et 139). Dans la Région flamande ils totalisent, tant en chiffres absolus qu'en chiffres relatifs, une population plus importante; cette observation est surtout valable en ce qui concerne les noyaux d'habitat de 20 000 à 50 000 habitants. Dans le sud du pays on ne rencontre que deux noyaux de ce type qui, de plus, avoisinent la Flandre, à savoir Mouscron et Tournai; dans le nord, par contre, on en trouve 17, situés principalement dans les provinces d'Anvers et de Flandre Orientale.

En Région wallonne il n'y a que la province du Hainaut qui compte un nombre notable de noyaux de grandeur moyenne. Les autres provinces se caractérisent par quelques grands noyaux urbains entre lesquels se trouvent dispersés quantité de noyaux d'habitat ayant moins de 2 000 habitants. En Wallonie 94 % de tous les noyaux d'habitat ont une population de moins de 2 000 personnes, 72 % en comptent moins de 500 et 38 % même moins de 200. La somme de ces noyaux de moins de 2 000 habitants représente 1/4 de la population de cette région. Dans les provinces de Luxembourg et de Namur ils englobent respectivement 59 et 45 % de la population. Dans la province de Luxembourg 322 noyaux d'habitat sur un total de 532 comptent moins de 200 habitants.

En Région flamande le nombre des petits noyaux d'habitat est relativement important en

(1) La population totale de chacune des provinces et régions ne correspond pas au chiffre officiel, étant donné que certains noyaux d'habitat chevauchent la frontière entre deux provinces ou régions. Dans ce cas, la partie du noyau comptant le moins d'habitants a été ajoutée à la région ou la province à laquelle appartient le plus grand nombre des habitants du noyau d'habitat concerné.

Tableau 4 — NOMBRE D'HABITANTS DANS LE NOYAUUX D'HABITAT CLASSÉS SELON L'IMPORTANCE DE LEUR POPULATION, PAR PROVINCE ET PAR RÉGION, EN 1970

	Anvers	Brabant	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembour- bourg	Namur	Flandre Orientale	Flandre Occidentale	Région bruxelloise	Région flamande	Région wallonne	le Royaume
a) Chiffres absolus													
Noyaux d'habitat:													
<2 000 hab.	130 606	208 180	214 579	190 404	156 301	128 298	171 820	197 804	144 319	—	762 044	780 267	1 542 311
2 000 - < 10 000	269 058	164 212	208 442	103 463	143 814	45 648	51 867	237 079	206 270	—	985 406	444 447	1 429 853
10 000 - < 100 000	359 462	189 525	265 005	123 005	196 140	27 529	113 858	353 252	387 360	—	1 419 901	595 235	2 015 136
> 100 000	576 467	1 283 444	472 454	474 491	—	—	—	248 374	104 785	1 283 444	929 626	946 945	3 160 015
Habitations dispersées	201 547	323 430	151 016	113 614	156 510	16 045	47 367	277 100	217 000	3 167	1 144 376	356 086	1 503 629
Total (1)	1 537 140	2 168 791	1 311 496	1 004 977	652 765	217 520	384 912	1 313 609	1 059 734	1 286 611	5 241 353	3 122 980	9 650 944
b) Chiffres proportionnels par province et par région													
Noyaux d'habitat:													
<2 000 hab.	8,5	9,6	16,4	19,0	23,9	59,0	44,6	15,1	13,6	—	14,5	25,0	16,0
2 000 - < 10 000	17,5	7,6	15,9	10,3	22,0	21,0	13,5	18,0	19,5	—	18,8	14,2	14,8
10 000 - < 100 000	23,4	8,7	20,2	12,2	30,1	12,6	29,6	26,9	36,5	—	27,2	19,1	20,9
> 100 000	37,5	59,2	36,0	47,2	—	—	—	18,9	9,9	99,8	17,7	30,3	32,7
Habitations dispersées	13,1	14,9	11,5	11,3	24,0	7,4	12,3	21,1	20,5	0,2	21,8	11,4	15,6
Total (1)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
c) Chiffres proportionnels par classe													
Noyaux d'habitat:													
<2 000 hab.	8,5	13,5	13,9	12,4	10,1	8,3	11,1	12,8	9,4	—	49,4	50,6	100,0
2 000 - < 10 000	18,8	11,5	14,6	7,2	10,1	3,2	3,6	16,6	14,4	—	68,9	31,1	100,0
10 000 - < 100 000	17,8	9,4	13,2	6,1	9,7	1,4	5,7	17,5	19,2	—	70,5	29,5	100,0
> 100 000	18,2	40,6	15,0	15,0	—	—	—	7,9	3,3	40,6	29,4	30,0	100,0
Habitations dispersées	13,4	21,5	10,0	7,6	10,4	1,1	3,2	18,4	14,4	0,2	76,1	23,7	100,0
Total (1)	15,9	22,5	13,6	10,4	6,8	2,3	4,0	13,6	10,9	13,3	54,3	32,4	100,0

(1) Voir note p. 5.

Flandre Orientale et Occidentale et au Limbourg. Le nombre des noyaux de moins de 200 habitants y est cependant beaucoup moins élevé.

En résumé, relevons que, en Région wallonne comme en Région flamande l'ensemble des petits noyaux (moins de 2 000 habitants) et les zones d'habitations dispersées représentent la même proportion de la population (36%), mais que dans la première ce sont les petits noyaux qui prévalent contrairement à la seconde où l'habitat dispersé est plus fréquent, ce qui influence très fortement l'aspect général de l'habitat.

Toutefois une remarque importante s'impose à propos des notions de «noyaux d'habitat» et d'«habitat dispersés». En Flandre où, comme on l'a dit plus haut (voir aussi la figure 1 p. 9) les habitations sont plus dispersées, la plupart des «noyaux d'habitat» ont une fonction plus large qu'en Wallonie. Dans cette dernière région un certain nombre de noyaux n'ont qu'une fonction résidentielle. En Région flamande, les noyaux de ce type n'ont pas été relevés. Ils n'y représentent que des points de plus forte densité dans les zones d'habitations dispersées.

Il est dès lors compréhensible que la densité des noyaux d'habitat est plus élevée dans la Région wallonne que dans la Région flamande (respectivement un noyau d'habitat par 7,5 km² et par 9,7 km²), et ce malgré une plus grande densité de population en Flandre qu'en Wallonie (1970: 401 habitants/km² contre 188 habitants/km²).

Il apparaît donc clairement que, le noyau d'habitat étant délimité selon des critères morphologiques, cette notion n'a pas, ni ne peut avoir, la même signification fonctionnelle dans ces deux parties du pays.

3. Structure de l'habitat 1980 (1)

3.1. Noyaux d'habitat 1980

Au cours de l'année 1980 une enquête portant sur l'équipement et les relations de niveau élémentaire des noyaux d'habitat en Belgique (voir 4.1.1.) a été effectuée en collaboration avec l'Union des Villes et Communes belges.

Il fut notamment demandé quels étaient les noyaux d'habitat offrant les services et l'équipement

(1) Tous les chiffres sont issus du recensement général de 1970. Les nouveaux regroupements de noyaux d'habitat, issus de l'enquête de 1980, ont donc donné lieu à un réajustement des chiffres de 1970.

commercial élémentaires à ses habitants et, le cas échéant, quel était le noyau vers lequel s'orientent les demandes. Par cette investigation, on se proposait de mieux cerner le fonctionnement des relations de niveau élémentaire entre les noyaux d'habitat en Belgique.

Les noyaux d'habitat délimités par l'I.N.S. lors du recensement de la population de 1970 ont servi de base à cette enquête. Il était loisible aux administrations communales à l'occasion de l'enquête de compléter ce nombre de noyaux.

Cette enquête a révélé la qualité de la liste des noyaux d'habitat établie par l'I.N.S. Un nombre réduit de nouveaux noyaux d'habitat furent proposés et — après contrôle — 250 environ ont été retenus. Or, une trop stricte application des critères de l'I.N.S. (en matière d'importance de la population et de continuité de l'habitat) avait conduit à écarter des petits noyaux (222 d'entre eux qui comptaient moins de 200 habitants) alors que la population les considérait comme des unités morphologiques et/ou fonctionnelles. Parfois, l'évolution de la population intervenue depuis 1970 a joué un rôle. Ce fut le cas notamment pour les noyaux de Waterschei et de Genk qui ont fusionné pour ne plus former qu'une agglomération morphologique Genk. On en arrive ainsi à un noyau d'habitat par 8,4 km² en Région flamande et à un noyau par 7,1 km² en Région wallonne.

Pour toute la Belgique, on a finalement retenu et mis sur carte 3 900 noyaux d'habitat. Puisque les ajouts, comme on l'a souligné plus haut, concernent principalement des petits noyaux, l'analyse quantitative des noyaux d'habitat (voir 2.4.) reste valable. Il en va autrement de la reproduction cartographique publiée au volume 13 du recensement de la population (p. 11), puisque ce cartogramme ne reprend pas les noyaux d'habitat de moins de 200 habitants.

Par définition, les noyaux d'habitat figurant sur la carte hors texte, dressée à relativement grande échelle (1/400 000) ont été délimités indépendamment des frontières communales et se situent à leur lieu d'implantation réel. Les symboles permettent de distinguer clairement les différentes classes d'importance de la population, tandis que les couleurs signalent si un degré minimal en matière d'équipement est atteint ou non. Les flèches indiquent pour un certain nombre de petits noyaux la principale dépendance pour les services de niveau élémentaire.

Il va de soi que les symboles ne portent pas sur la configuration que les concentrations de population prennent dans le paysage. En effet, il s'agit de noyaux à densité plus ou moins prononcée, de conformation étirée ou concentrée ou de toutes autres formes intermédiaires. En ce qui concerne les villes de plus de 100 000 habitants pour lesquelles on indique tant la surface réellement occupée que l'importance de la population, l'utilisation de l'espace n'est pas nécessairement proportionnelle au nombre d'habitants. La densité moyenne de la population des noyaux d'habitat d'Anvers et de Bruxelles (respectivement 68 et 55 habitants par ha) est ainsi plus élevée que celle des noyaux de Gand, Liège, Charleroi, Bruges et Mons (respectivement 37, 34, 27, 26 et 22 habitants par ha).

3.2. Modèle de dispersion des noyaux d'habitat

La dispersion, la taille et le modèle spatial des noyaux d'habitat sont fortement conditionnés par les possibilités du milieu physique et par des facteurs historiques. L'un et l'autre expliquent aussi bien les petits villages en tas de la Hesbaye disséminés dans une région d'où tout habitat dispersé est absent, que les grands noyaux villageois implantés dans une zone à forte prédominance d'habitations dispersées qu'on trouve au cœur de la Flandre. Cependant les différences entre régions sont plus importantes encore depuis le 19^e siècle, en ce qui concerne la participation au processus d'industrialisation et d'urbanisation.

On aperçoit ainsi, sur cette carte des noyaux d'habitat, le reflet des régions urbaines (voir Bulletin de Statistique 1979-3), à travers les importantes concentrations de noyaux d'habitat qui se dessinent autour des grandes et moyennes agglomérations. Ce phénomène est particulièrement perceptible au centre du pays, c'est-à-dire dans le polygone Anvers-Gand-Bruxelles-Louvain-Anvers, où se cotoient non moins de sept régions urbaines. Mais l'axe industriel qui traverse la région wallonne d'ouest en est et la zone industrielle du sud de la Flandre Occidentale aussi sont aisément reconnaissables à la prolifération d'importants noyaux d'habitat.

En dehors des véritables zones industrielles urbaines et des axes routiers plus ou moins importants, qui y prennent leur départ pour traverser le pays, on distingue encore un certain nombre d'ensembles régionaux, mentionnés ci-après en parcourant le pays de l'ouest vers l'est et du nord vers le sud.

La Flandre se caractérise par de grands noyaux d'habitat bien structurés (comptant généralement plus de 1 000 habitants). Ils sont entourés par des maisons dispersées habitées par une population originellement agricole ou semi-agricole. On y relève cependant des divergences régionales. Il y a des noyaux particulièrement importants dans le cordon littoral urbanisé et le triangle Roulers-Ostende-Bruges, tandis que les Polders, le Westhoek et surtout le sud de la Flandre Orientale se distinguent par des noyaux de taille plus réduite.

En Campine les noyaux d'habitat sont à nouveau plus grands mais généralement moins bien structurés, ce qui s'explique par leur développement récent et rapide au cours des 19^e et 20^e siècles. Il y est parfois malaisé de faire la distinction entre le noyau d'habitat et l'habitat dispersé. La dispersion, tout en concernant une partie non négligeable de la population, y est cependant inégale: on rencontre tantôt des hameaux étendus, tantôt de l'habitat en ruban, parfois des habitations vraiment dispersées. Dans la partie sud, la région présente une bordure nettement perceptible à laquelle se rattache le Hage-land, avec ses noyaux un peu plus rapprochés et plus petits. Le nord et le centre de la Campine où le finage des villages est plus étendu, se caractérisent par une importante population dispersée.

La région limoneuse centrale présente également une certaine diversité. Par ses noyaux importants et un habitat non négligeable, parfois complètement dispersé, la région limoneuse de Hainaut occidental rejoint le modèle flamand. L'est du Brabant, mais surtout la Hesbaye, se distinguent par de nombreux petits noyaux qui s'y sont implantés au milieu des terres arables ouvertes et inhabitées. Le Condroz reflète à peu de choses près, la même image, bien que la densité des petits noyaux y soit moins forte.

Les Ardennes présentent un grand nombre de très petits noyaux dans une région par ailleurs fort peu habitée. Pour des raisons historiques, le phénomène des habitations dispersées est cependant important dans quelques petites régions périphériques.

3.3. Habitat dispersé (1)

La description qui précède a déjà fait apparaître que l'analyse des noyaux d'habitat n'ignore pas les notions de proportion et de densité de la population dispersée. Une image correcte du modèle de disper-

(1) Voir note en bas de la page précédente.

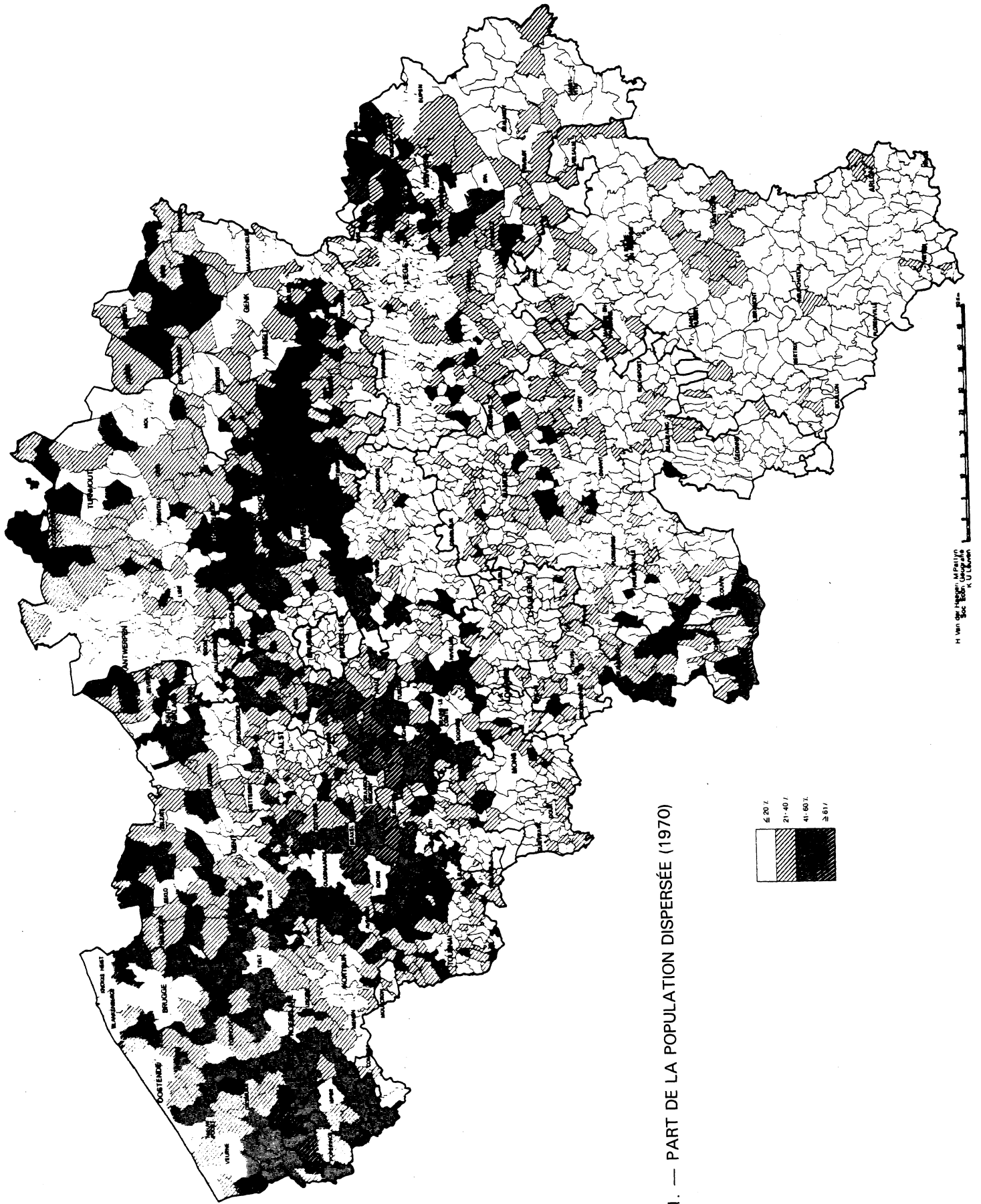


Fig. 1. — PART DE LA POPULATION DISPERSÉE (1970)

H. VAN DER BRUG, M. DE VRIES
GEOG. INST. UNIVERSITEIT
K. U. LEUVEN

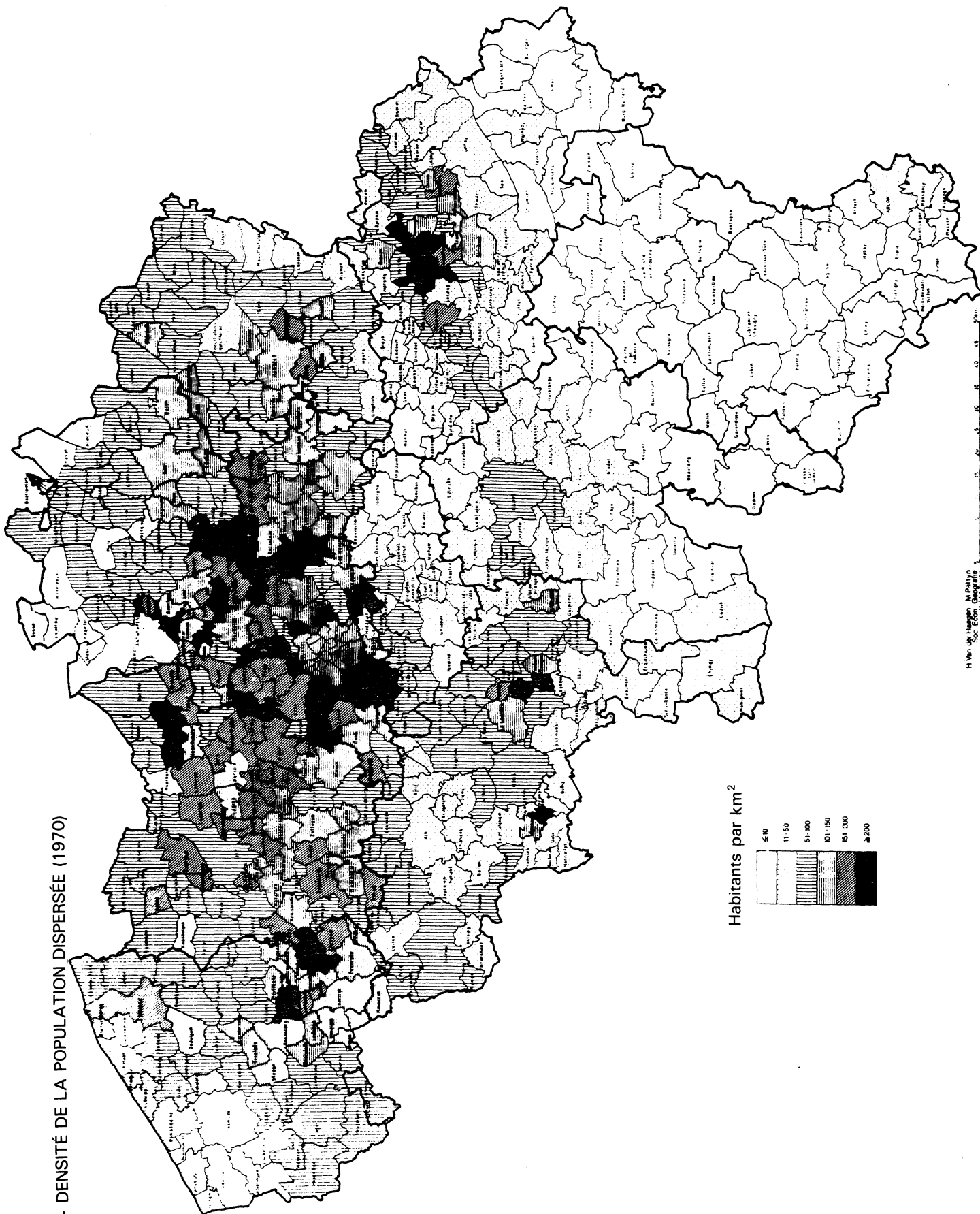
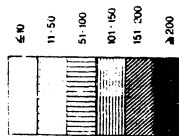


Fig. 2. — DENSITÉ DE LA POPULATION DISPERSÉE (1970)

Habitants par km²



sion de la population ne peut être obtenue qu'en tenant compte de l'habitat dispersé dont la prise en considération est indispensable pour pouvoir mieux comprendre le niveau d'équipement et les relations de niveau élémentaire des noyaux d'habitat, dont l'analyse sera entreprise plus loin.

En l'occurrence, deux cartogrammes peuvent y contribuer. Le premier (fig. 1) donne par communes la part de la population dispersée (donc habitant essentiellement dans les secteurs statistiques dont les numéros se terminent par 8 et 9). Dans le nord du pays l'habitat dispersé est très important, conséquence de modèles de peuplement historiques aussi bien que d'une intense migration alternante autochtone dans cette région. La main-d'œuvre établie à la campagne est occupée dans les villes proches ou éloignées. Les taches « blanches » ne le sont qu'en apparence : elles correspondent aux communes urbaines, où la « part » de la population dispersée est évidemment réduite.

En termes relatifs, l'habitat dispersé est très important dans le Westhoek, le centre du Brabant (influence de Bruxelles), le Hageland, le sud de la Campine et le nord du Limbourg, mais elle est également importante dans les deux grandes zones d'habitations dispersées situées au sud de la frontière linguistique, à savoir la région entre la Vesdre et la Meuse et le nord ouest du Hainaut (au nord de la ligne Braine-le-Comte, Ath, Leuze, Tournai). Dans le reste de la Région wallonne, mis à part la petite région de Thiérache et de Rièzes qui a été colonisée assez tardivement, l'habitat dispersé n'est significatif que dans un nombre de communes récemment suburbanisées au sud de Namur et surtout au sud de Liège avec des ramifications aussi bien le long de la Meuse et dans le Condroz qu'en Fagne wallonne.

A ce jour la présence ou l'absence de zones d'habitations dispersées (fig. 1) est essentiellement déterminée par le processus d'occupation des finages agricoles tel qu'il s'est déroulé depuis le début du moyen-âge. De manière générale, on peut dire que les zones d'habitations plus ou moins dispersées sont celles où, au cours du 10^e au 13^e siècle (par exemple en Flandre), ou du 18^e au 19^e siècle (par exemple en Campine) le défrichement de vastes étendues de terrains incultes situés à l'intérieur des villages a été entrepris. Toutefois, comme on l'a déjà signalé, l'urbanisation récente de la campagne n'a fait que consolider certains modèles existants.

Parmi les régions dont la population dispersée est plus faible on peut distinguer deux groupes. Le

premier groupe comprend les riches régions limoneuses dont celle de la Hesbaye, qui, très tôt déjà, ont été complètement ou presque complètement défrichées de sorte que pendant la période médiévale ou l'assolement triennal était d'usage, toutes les terres du village étaient labourées à partir du noyau d'habitat. Comme il ne restait presque plus rien à défricher, ce modèle a pu se maintenir mais à un degré moindre en Région flamande qu'en Région wallonne.

En Ardennes par contre, par suite notamment de circonstances physiques moins favorables (relief, sol, climat), le défrichement interne était beaucoup plus limité — exception faite de quelques petites régions comme la Fagne wallonne et la Thiérache.

La densité de cette population dispersée (fig. 2) est largement déterminée par l'intensité de l'urbanisation intervenue au 19^e siècle et plus récemment. C'est la raison pour laquelle on a opté pour les nouvelles communes comme unité de base de cette carte.

L'image de la densité de la population dispersée recoupe généralement celle de l'habitat dispersé tout en détonnant par certains aspects. La frontière linguistique se révèle être la ligne qui départage les zones à densité de population plus ou moins forte, surtout dans l'ouest du Brabant et le nord de la Hesbaye. Par contre les zones où l'habitat dispersé est relativement peu représenté, comme les Ardennes et la Hesbaye, accusent une faible densité.

Parmi les divergences entre les deux cartogrammes signalons la présence, en Région wallonne, de la zone à densité plus forte le long de l'axe industriel wallon, qui est essentiellement le résultat de l'industrialisation au 19^e siècle. Dans l'ensemble de la région située au sud de cette zone, donc y compris la Thiérache, on ne relève que des densités fort faibles. La densité relative de la population dispersée en Thiérache ne représente, en définitive, qu'un nombre réduit de personnes. Dans la Région flamande, des zones qui accusent un pourcentage élevé d'habitations dispersées, telles que le Westhoek, les Polders et le nord de la Campine, ne paraissent pas avoir une densité tellement plus forte. Le phénomène le plus frappant, déjà partiellement visible sur le cartogramme précédent (fig. 1), c'est la forte densité de la population dans une large couronne autour de Bruxelles. Celle-ci ne couvre pas seulement le Brabant flamand mais aussi le sud de la province d'Anvers et l'est de la Flandre Orientale, régions d'importante concentration de migrants alternants vers Bruxelles.

4. Un aperçu du système d'habitat en Belgique

4.1. Equipement de base et modèle de relations de niveau élémentaire des noyaux d'habitat

4.1.1. Méthode d'investigation

Comme on l'a déjà dit, une enquête, effectuée dans le cadre d'une étude sur la signification des petits noyaux et des régions urbaines dans le système d'habitat en Belgique, organisée par l'Institut de Géographie sociale et économique de la K.U.Leuven a permis de rassembler des informations sur le niveau d'équipement minimal des noyaux d'habitat en Belgique. Ce travail de recherche a été financé par le «Fonds de la Recherche Fondamentale Collective». Concrètement, on a examiné si certains services et certains équipements commerciaux très élémentaires étaient présents. Ces renseignements ont permis de distinguer des noyaux d'habitat indépendants et partiellement dépendants, en ce qui concerne les besoins élémentaires.

L'enquête qui a été effectuée au cours du deuxième semestre de 1979 et achevée au début de 1980, s'étendait à tous les noyaux d'habitat de moins de 1 500 habitants. En effet une enquête-pilote avait démontré que tous les noyaux de plus de 1 500 habitants disposaient de cet éventail minimal d'équipements.

Les questions suivantes ont été posées:

	<i>Poids</i>
1. Y a-t-il au moins une classe maternelle dans le noyau d'habitat?	1,5
2. Y a-t-il au moins une classe d'enseignement primaire dans le noyau d'habitat?	2,5
3. Y a-t-il au moins une association — culturelle, sportive ou autre — dans le noyau d'habitat?	1
4. La messe est-elle célébrée chaque semaine dans le noyau d'habitat?	1
5. Le curé ou le vicaire habite-t-il le noyau d'habitat?	1
6. Y a-t-il au moins un café dans le noyau d'habitat?	1
7. Y a-t-il au moins un boulanger?	2,5
8. Y a-t-il au moins un boucher?	2,5
9. Y a-t-il au moins un magasin d'alimentation générale?	2
10. Le noyau d'habitat est-il régulièrement desservi par un boulanger ambulancier?	0
11. Le noyau d'habitat est-il régulièrement desservi par un marchand de quatre saisons?	1

Les questions 1 à 6 visent à relever l'existence d'une certaine autonomie culturelle, et les autres questions, la présence d'un équipement commercial minimal. En ce qui concerne les questions 4 et 5, il y a lieu de noter que ce n'est pas l'aspect religieux qui

Tableau 5 — NOYAUX INDÉPENDANTS ET DÉPENDANTS PAR PROVINCE, PAR RÉGION ET POUR LE ROYAUME (1980)

	Nombre de noyaux indépendants			Nombre de noyaux dépendants			Nombre total de noyaux		
	Chiffres absolus	% (1)	% (2)	Chiffres absolus	% (1)	% (2)	Chiffres absolus	% (1)	% (2)
Prov. d'Anvers	170	10,0	65,1	91	4,1	34,9	261	6,7	100,0
Prov. de Brabant	216	12,7	39,3	243	11,0	44,3	459	11,8	100,0
Prov. de Hainaut	254	15,0	48,5	270	12,2	51,5	524	13,4	100,0
Prov. de Liège	175	10,3	30,1	406	18,4	69,9	581	14,9	100,0
Prov. de Limbourg	162	9,6	57,0	122	5,5	43,0	284	7,3	100,0
Prov. de Luxembourg	98	5,8	17,1	476	21,6	83,0	574	14,7	100,0
Prov. de Namur	151	8,9	29,6	360	16,3	70,4	511	13,1	100,0
Prov. de Flandre Orientale	249	14,7	64,2	139	6,3	35,8	388	9,9	100,0
Prov. de Flandre Occidentale	222	13,1	69,6	97	4,4	30,4	319	8,2	100,0
Région bruxelloise	1	0,0	100,0	—	—	—	1	0,0	100,0
Région flamande	962	56,7	63,0	565	25,6	37,0	1 527	39,1	100,0
Région wallonne	734	43,2	30,9	1 639	74,4	69,1	2 373	60,8	100,0
le Royaume	1 697	100,0	43,5	2 204	100,0	56,5	3 901	100,0	100,0

(1) % de noyaux par rapport au nombre total de noyaux par catégorie (indépendants, dépendants, total) au niveau du royaume.
 (2) % de noyaux par rapport au nombre total de noyaux par province et par région.

Tableau 6. — NOYAUX INDÉPENDANTS ET DÉPENDANTS PAR CLASSE D'HABITANTS POUR LES RÉGIONS ET LE ROYAUME (1980)

NONBRE D'HABITANTS DU NOYAU D'HABITAT	Région flamande						Région wallonne						Le Royaume											
	Nombre de noyaux indépendants			Nombre total de noyaux			Nombre de noyaux dépendants			Nombre total de noyaux			Nombre de noyaux indépendants			Nombre total de noyaux			Nombre de noyaux dépendants			Nombre total de noyaux		
	Abs	% (a)	% (b)	Abs	% (a)	% (b)	Abs	% (a)	% (b)	Abs	% (a)	% (b)	Abs	% (a)	% (b)	Abs	% (a)	% (b)	Abs	% (a)	% (b)	Abs	% (a)	% (b)
> 100 000	3	0,3	42,9	3	0,2	42,9	3	0,4	42,9	—	—	—	3	0,1	42,9	7*	0,4	100	—	—	—	7	0,2	100
50 000 - 99 999	6	0,6	66,7	6	0,4	66,7	3	0,4	33,3	—	—	—	3	0,1	33,3	9	0,5	100	—	—	—	9	0,2	100
20 000 - 49 999	15	1,6	88,2	—	—	—	2	0,3	11,8	—	—	—	2	0,1	11,8	17	1,0	100	—	—	—	17	0,4	100
5 000 - 19 999	94	9,8	64,8	—	—	—	51	6,9	35,2	—	—	—	51	2,1	35,2	145	8,5	100	—	—	—	145	3,7	100
2 000 - 4 999	198	20,6	70,7	—	—	—	82	11,2	29,3	—	—	—	82	3,5	29,3	280	16,5	100	—	—	—	280	7,2	100
1 000 - 1 999	257	26,7	59,8	14	2,5	3,3	271	17,7	63,0	7	0,4	1,6	159	6,7	37,0	409	24,1	95,1	21	1,0	4,9	430	11,0	100
500 - 999	231	24,0	34,4	116	20,5	17,3	347	22,7	51,6	108	6,6	16,1	325	13,7	48,4	448	26,4	66,7	224	10,2	33,3	672	17,2	100
200 - 499	139	14,4	12,2	235	41,6	20,7	374	24,5	32,9	201	27,4	17,7	563	34,4	49,5	340	20,0	29,9	798	36,2	70,1	1 138	29,2	100
< 200	19	2,0	1,6	200	35,4	16,6	219	14,3	18,2	23	3,1	1,9	961	58,6	79,9	42	2,5	3,5	1 161	52,7	96,5	1 203	30,8	100
Total	962	100	24,7	565	100	14,5	1 527	100	39,1	18,8	1 639	100	42,0	2 373	100	60,8	1 697	100	43,5	2 204	100	56,5	3 901	100

(a) % de noyaux par rapport au nombre total de noyaux (dépendants, indépendants, total) pour la Flandre, la Wallonie et le Royaume.

(b) % de noyaux par rapport au nombre total de noyaux par classe d'habitants.

(*) Y compris Bruxelles.

était l'objet essentiel de la recherche; ces deux renseignements visaient principalement à l'identification des noyaux d'habitat en tant qu'unités sociales proprement dites. A cet égard l'église revêt pour ainsi dire une valeur symbolique pour l'identité de la communauté.

Lors du traitement des données résultant de l'enquête, on a appliqué un système qui consiste à pondérer chaque réponse affirmative (voir ci-dessus), de sorte qu'un noyau peut obtenir 16 points au maximum. Ainsi, un noyau était considéré comme pouvant se suffire à lui-même ou indépendant s'il totalisait 14/16 tout en obtenant 7/8 aussi bien pour la partie culturelle (questions 1 à 6) que pour la partie commerciale (questions 7 à 11). Si la norme était aussi sévère, c'est que l'infrastructure retenue représente, à notre avis, un minimum.

Afin de se faire une idée du fonctionnement à ce niveau, du système de relations en Belgique, on a également demandé vers quel noyau on s'oriente si les équipements font défaut sur place. Ainsi il s'est avéré possible non seulement de localiser tous les noyaux d'habitat de Belgique, mais encore de déterminer leur niveau d'équipement, ainsi que leur dépendance d'autres noyaux en ce qui concerne les

services élémentaires. La carte hors texte constitue la synthèse de ces données.

4.1.2. Dispersion de noyaux d'habitat indépendants et partiellement dépendants

En termes très généraux, la Région flamande et la Région wallonne accusent un modèle de dispersion divergent des noyaux d'habitat, tant en ce qui concerne leur nombre global que leur dimension et leur infrastructure (tableau 5 et 6). Sur les 3 901 noyaux que compte le pays, 39% sont situés dans la Région flamande et 61% dans la Région wallonne. En outre, la majorité des noyaux de moindre importance sont également localisés en Région wallonne: 2 232 sur 3 443 noyaux de moins de 2 000 habitants, soit 65%. Fait remarquable, la Région wallonne comprend 984 noyaux de moins de 200 habitants contre 219 pour la Région flamande. Dans cette dernière région la plupart des noyaux comptent de 200 à 1 000 habitants. En Région wallonne par contre, la plupart n'atteignent même pas 500 habitants: 32,2% des noyaux wallons ont de 200 à 500 habitants et 41,5% moins de 200.

Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, la dépendance des noyaux est inversement proportionnelle à leur

Tableau 7. — NIVEAU D'ÉQUIPEMENT DES NOYAUX DE MOINS DE 1 500 HABITANTS (1980)
(part relative par province, région et royaume)

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
Prov. d'Anvers	38,0	1,6	6,3	2,6	2,6	0,5	1,0	0,5	2,6	43,2	1,0	100,0
Prov. de Brabant	21,7	5,7	4,1	3,7	11,0	0,9	1,4	0,5	2,1	49,0	0,9	100,0
Prov. de Hainaut	25,2	9,4	2,7	5,3	5,0	0,0	0,9	0,5	5,3	57,7	0,2	100,0
Prov. de Liège	17,5	3,6	3,1	4,1	5,3	0,2	0,3	0,0	2,9	60,8	0,7	100,0
Prov. de Limbourg	37,2	5,4	7,0	5,4	4,1	0,0	2,5	0,4	0,4	37,6	0,4	100,0
Prov. de Luxembourg ...	8,4	3,0	2,3	5,5	3,6	0,4	0,0	0,0	0,8	82,7	0,8	100,0
Prov. de Namur	15,4	6,9	3,0	6,9	2,0	0,4	0,2	0,2	1,7	64,0	0,7	100,0
Prov. de Flandre Orientale	34,8	5,4	1,5	2,4	7,4	0,0	2,7	1,8	6,0	38,1	0,0	100,0
Prov. de Flandre Occidentale	43,4	5,8	3,5	2,3	11,2	0,0	0,8	0,4	3,9	28,3	0,4	100,0
Région flamande	36,3	5,0	4,3	3,3	8,3	0,2	1,8	0,9	3,3	36,5	0,3	100,0
Région wallonne	15,9	5,5	2,8	5,2	4,2	0,4	0,4	0,1	2,5	66,6	0,5	100,0
Le Royaume	23,4	5,3	3,4	4,5	5,7	0,3	0,9	0,4	2,8	55,5	0,5	100,0

- (1) Noyaux avec infrastructure complète : toutes les formes de services demandées sont au moins représentées.
 (2) Noyaux où toutes les formes de services, sauf le boulanger, sont présentes.
 (3) Noyaux où toutes les formes de services, sauf le boucher, sont présentes.
 (4) Noyaux où toutes les formes de services, sauf le boulanger et le boucher, sont présentes.
 (5) Noyaux avec infrastructure culturelle complète (voir formulaire d'enquête : réponse affirmative aux questions 1 à 6), mais où une ou plusieurs formes de services commerciaux, autres que le boulanger et le boucher, font défaut.
 (6) Noyaux où toutes les formes de services, sauf une classe maternelle, sont présentes.
 (7) Noyaux où toutes les formes de services, sauf une classe primaire, sont présentes.
 (8) Noyaux où toutes les formes de services, sauf une classe maternelle et une classe primaire, sont présentes.
 (9) Noyaux avec infrastructure commerciale complète (voir formulaire d'enquête : réponse affirmative aux questions 7 à 11), mais où plusieurs formes de services culturels, autres que la classe maternelle ou primaire, font défaut.
 (10) Noyaux où toutes les formes de services tant commerciaux que culturels font défaut.
 (11) Noyaux sans infrastructure commerciale ni culturelle.

importance. En effet, dans toutes les provinces, la classe de moins de 500 habitants comprend plus de noyaux dépendants qu'indépendants. En ce qui concerne la classe de 500 à 999 habitants, en Région wallonne aussi bien qu'en Région flamande, la proportion est encore de 2 noyaux indépendants pour 1 noyau dépendant. Cette proportion se trouve radicalement renversée pour les noyaux de moins de 500 habitants. Ce phénomène est particulièrement perceptible en Région wallonne où les noyaux dépendants sont très nombreux: dans l'ordre, les provinces de Luxembourg, de Namur, de Liège et de Hainaut accusent un nombre décroissant de noyaux d'habitat dépendants par rapport aux indépendants. Ainsi, 83% des noyaux d'habitat au Luxembourg sont dépendants. Par ailleurs, le Luxembourg compte 28,6% de tous les noyaux de moins de 200 habitants qui, à leur tour, constituent 62,6% de tous les noyaux luxembourgeois. En effet, ces petits villages n'offrent pas une base suffisante pour certains équipements.

Les provinces flamandes ne présentent pas de grands écarts en ce qui concerne l'importance et le degré de dépendance des noyaux à la seule exception d'Anvers, caractérisée par de plus grands

noyaux. D'une façon générale, on peut dire qu'une plus forte densité de la population et un degré plus élevé d'urbanisation en Région flamande, conditionnés par des facteurs économiques et d'infrastructure, expliquent le nombre plus faible de noyaux. En moyenne, ceux-ci sont plus grands et mieux équipés qu'en Région wallonne, où, en général, l'habitat est beaucoup plus concentré et la densité de la population plus faible. Il s'ensuit que, bien souvent, le seuil de fonctionnement d'une série d'équipements n'est pas atteint.

63% des noyaux flamands et 31% des noyaux wallons se trouvent pourvus d'un équipement de base suffisant. La densité des noyaux d'habitat indépendants est, dès lors, nettement supérieure dans la Région flamande que dans la Région wallonne, soit 1 par 14 km² pour 1 par 23 km².

4.1.3. Niveau d'équipement des noyaux d'habitat

Il ressort du tableau 7 que 23,4% des noyaux de l'enquête bénéficient des services et de l'équipement demandés, tandis que 55% des noyaux, sont dépourvus de l'équipement de base.

Tableau 8. — PART RELATIVE (%) DES NOYAUX DE MOINS DE 1 500 HABITANTS DISPOSANT D'UN ÉLÉMENT D'ÉQUIPEMENT SPÉCIFIQUE PAR PROVINCE, PAR RÉGION ET POUR LE ROYAUME

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	
Prov. de Anvers	65,6	56,8	81,8	65,1	60,4	80,2	52,1	50,5	74,0	97,9	94,8	100,0
Prov. de Brabant	65,2	59,0	84,0	80,0	41,6	80,3	43,5	45,1	73,9	95,9	80,8	100,0
Prov. de Hainaut	69,6	64,1	74,6	73,5	56,8	80,8	39,4	51,7	70,0	97,0	89,9	100,0
Prov. de Liège	54,0	57,9	70,8	75,0	49,1	65,0	32,8	30,1	62,1	63,2	88,3	100,0
Prov. de Limbourg	78,9	66,9	95,5	88,4	78,5	92,6	55,8	53,7	83,9	98,8	92,1	100,0
Prov. de Luxembourg ...	37,5	63,6	61,3	77,7	41,1	59,6	19,4	17,7	52,2	95,4	93,7	100,0
Prov. de Namur	51,4	58,1	71,4	82,0	48,6	62,7	26,0	30,6	65,3	97,8	93,1	100,0
Prov. de Flandre Orientale	72,0	61,6	86,0	72,6	65,8	91,1	57,1	64,3	80,1	98,5	92,6	100,0
Prov. de Flandre Occidentale	79,1	74,4	85,7	82,9	76,7	93,4	67,1	71,3	85,7	91,1	85,7	100,0
Région flamande	74,7	65,2	88,8	79,3	71,8	90,5	57,5	60,1	82,0	96,1	87,8	100,0
Région wallonne	52,2	59,9	69,3	76,5	48,4	66,2	29,1	31,4	61,6	87,8	91,1	100,0
Le Royaume	60,5	61,9	76,5	77,5	57,1	75,2	39,6	42,0	69,2	90,9	89,8	100,0

- (1) Noyaux avec au moins une classe maternelle.
- (2) Noyaux avec au moins une classe primaire.
- (3) Noyaux avec au moins une association.
- (4) Noyaux où la messe est célébrée chaque semaine.
- (5) Noyaux où le curé ou le vicaire habite sur place.
- (6) Noyaux avec au moins un café.
- (7) Noyaux avec au moins un boulanger.
- (8) Noyaux avec au moins un boucher.
- (9) Noyaux avec au moins un magasin d'alimentation générale.
- (10) Noyaux desservis régulièrement par un boulanger ambulant.
- (11) Noyaux desservis régulièrement par un marchand de quatre saisons.

Ce dernier chiffre illustre clairement le problème aigu des petits noyaux. Il apparaît également que les noyaux de moins de 1 500 habitants sont généralement mieux équipés sur le plan culturel que sur le plan commercial. En effet, l'équipement culturel est moins lié à un support économique. Son existence est plutôt déterminée par les subdivisions administratives et ecclésiastiques. Autrefois, les communes étaient plus petites, de sorte que la dispersion de l'équipement inhérent à une commune, était plus forte. En outre, l'équipement culturel s'est avéré plus permanent que l'équipement commercial en raison de son caractère institutionnel, ce qui explique sa présence dans les noyaux de moindre importance.

La plupart des noyaux dépendants ne disposent que d'un équipement incomplet tant sur le plan commercial que culturel, et cet équipement ne cesse de diminuer. Pour une grande partie de l'équipement, une consolidation du support économique s'est avérée nécessaire pour permettre l'exploitation d'unités commerciales de niveau plus élevés et plus modernes. Par ailleurs les habitudes des acheteurs et les procédés de conservation ont fortement évolué. Cette évolution rend de plus en plus malaisée l'exploitation d'un magasin comme profession accessoire, ou comme second emploi dans le ménage.

4.1.4. Equipement spécifique par noyau d'habitat

En considérant l'infrastructure commerciale par noyau (voir tableau 8), au niveau du Royaume, on relève que le boulanger ambulant comme le marchand de quatre saisons ambulant sont le mieux représentés. Ce dernier est plus répandu en Région wallonne qu'en Région flamande et constitue un complément au nombre de magasins d'alimentation générale. Il faut signaler cependant que dans la province de Liège 63,2% des noyaux bénéficient du service du boulanger ambulant. Les petits noyaux de cette province sont d'ailleurs défavorisés sur toute la ligne.

Les équipements les moins représentés sont ceux du boulanger et du boucher. L'on pourrait se demander pourquoi ces deux genres de magasins figurent au questionnaire, alors que leur absence ne compromet guère la viabilité d'un noyau, puisque le pain est livré à domicile et qu'actuellement la viande peut être conservée longtemps. On a cependant estimé que la présence de ces deux espèces de commerces indique une certaine suffisance minimale d'un centre. Admettons toutefois, en l'occurrence, que des divergences régionales d'appréciation sont

Tableau 9. — PROPORTION DU NOMBRE DE NOYAUX INDÉPENDANTS ET DÉPENDANTS PAR COMMUNE, PAR RÉGION ET POUR LE ROYAUME 1980 (1)

COMMUNES AVEC		Région flamande Nombre de communes			Région wallonne Nombre de communes			Le Royaume Nombre de communes		
Noyaux indépendants	Noyaux dépendants	Chiffres absolus	% (a)	% (b)	Chiffres absolus	% (a)	% (b)	Chiffres absolus	% (a)	% (b)
<2	<2	33	10,5	73,3	12	4,6	26,7	45	7,6	100,0
<2	2 - 5	12	3,8	42,9	16	6,1	57,1	28	4,7	100,0
<2	6 - 10	2	0,6	13,3	13	5,0	86,7	15	2,5	100,0
<2	>10	—	—	—	15	5,7	100,0	15	2,5	100,0
2 - 5	< 2	98	31,1	76,6	30	11,5	23,4	128	21,5	100,0
2 - 5	2 - 5	74	23,5	57,8	54	20,6	42,2	128	21,5	100,0
2 - 5	6 - 10	11	3,5	19,0	47	17,0	81,0	58	9,7	100,0
2 - 5	>10	1	0,3	3,3	29	11,1	96,7	30	5,0	100,0
>5	< 2	30	9,5	88,2	4	1,5	11,8	34	5,7	100,0
>5	2 - 5	30	9,5	65,2	16	6,1	34,8	46	7,7	100,0
>5	6 - 10	4	1,3	28,6	10	3,8	71,4	14	2,3	100,0
>5	>10	1	0,3	12,5	7	2,7	87,5	8	1,3	100,0
Nombre total de communes		296	100,0	53,9	253	100,0	46,1	549	100,0	100,0

(a) Pourcentage (%) de communes par rapport au nombre total de communes de la région (1).

(b) Pourcentage (%) de communes par rapport au nombre total de communes par classe, en ce qui concerne la proportion des noyaux indépendants et dépendants (1).

(1) Les communes qui sont complètement intégrées dans une grande agglomération morphologique, ne sont pas reprises dans ce tableau.

Tableau 10. — POLARISATION ET NIVEAU D'ÉQUIPEMENT DES NOYAUX, PAR RAPPORT AUX LIMITES ADMINISTRATIVES DES COMMUNES (1980)

	Nombre de communes sans noyaux dépendants			Communes dont les noyaux sont exclusivement polarisés par des noyaux de la commune propre			Communes à 1, 2-5 ou >5 noyaux, polarisés par des noyaux d'une autre commune									Nombre total des communes
							1 noyau			2-5 noyaux			>5 noyaux			
	Abs	% (a)	% (b)	Abs	% (a)	% (b)	Abs	% (a)	% (b)	Abs	% (a)	% (b)	Abs	% (a)	% (b)	
Prov. d'Anvers	34	44,2	23,3	28	36,4	12,2	12	15,6	11,4	3	3,9	3,6	—	—	—	77
Prov. de Brabant	42	38,7	29,5	32	28,8	13,9	20	18,0	19,0	13	11,7	15,7	4	3,6	12,5	111
Prov. de Hainaut	8	11,6	5,5	33	47,8	14,3	17	24,6	16,2	10	14,5	12,0	1	1,4	3,1	69
Prov. de Liège	13	15,5	8,9	26	31,0	11,3	14	16,7	13,3	21	25,0	25,3	10	11,9	31,3	84
Prov. de Limbourg	8	18,2	5,5	23	52,3	10,0	8	18,2	7,6	4	9,1	4,8	1	2,3	3,1	44
Prov. de Luxembourg	—	—	—	19	43,2	8,3	4	9,1	3,8	11	25,0	13,3	10	22,7	31,3	44
Prov. de Namur	1	2,6	0,7	9	23,7	3,9	8	21,1	7,6	14	36,8	16,9	6	15,8	18,8	38
Prov. de Flandre Orientale	16	24,6	11,0	33	50,8	14,3	13	20,0	12,4	3	4,6	3,6	—	—	—	65
Prov. de Flandre Occidentale	24	37,5	16,4	27	42,2	11,7	9	14,1	8,6	4	6,3	4,8	—	—	—	64
Région bruxelloise	19	100,0	13,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	19
Région flamande	101	32,1	69,2	132	41,9	57,4	57	18,1	54,3	23	7,3	27,7	2	0,6	6,3	315
Région wallonne	26	9,9	17,8	98	37,4	42,6	48	18,3	45,7	60	22,9	72,3	30	11,5	93,8	262
Le Royaume	146	24,5	100,0	230	38,6	100,0	105	17,6	100,0	83	13,9	100,0	32	5,4	100,0	596

(a) Pourcentage de communes, par catégorie, par rapport au nombre total de communes de la province ou de la région.
 (b) Pourcentage de communes, par province ou région, par rapport au nombre total de communes de la catégorie.

possibles. Le tableau 8 montre que la majorité des noyaux wallons est bien moins équipée que les noyaux flamands et, qu'en moyenne leur taille est plus petite. En outre, ils ne peuvent pas s'appuyer sur une population dispersée et dense caractéristique de beaucoup de noyaux flamands (voir entre autres fig. 1 et 2).

Le maintien de l'identité particulière de nombreux petits noyaux wallons se trouve également compromis par le manque de services culturels. Dans la Région wallonne, la vie communautaire à ce niveau primaire n'est pas florissante; 30,7% des noyaux ne disposent même pas d'une association, 33,8% d'un café. Ce manque de vie communautaire dans la Région wallonne existe même si l'on fait abstraction d'un certain nombre de micro-noyaux, où ces activités n'ont jamais existé, tout comme dans un certain nombre de zones d'habitations dispersées en Région flamande. Par contre, l'infrastructure ecclésiastique se maintient relativement bien dans les deux parties du pays bien que les prêtres wallons desservent un nombre plus élevé de noyaux que les flamands. Enfin, on constatera que la viabilité, en ce qui concerne le niveau d'équipement de base, ne se trouve pas vraiment compromise dans la plupart des petits noyaux flamands, étant donné que les distances vers les noyaux de plus

grand importance sont relativement courtes et que les moyens de transport sont suffisants. Tel n'est pas le cas en Ardennes où de nombreux petits noyaux se trouvent isolés.

4.2. Relations de niveau élémentaire et nouvelles délimitations des communes

4.2.1. Principes relatifs à la restructuration spatiale des communes

Les fusions récentes (1) ont permis de réaliser des unités qui sont mieux à même d'assurer les tâches administratives actuelles tout en constituant des unités socio-économiques plus logiques.

Le plan des fusions de 1975 avance quelques principes importants (arrêté royal du 17/9/1975 relatif à la fusion de communes et modification de leurs frontières, Moniteur Belge du 25/9/1975 supplément p. 1-2), dont nous relevons deux points:

- « 1. On a veillé à regrouper au sein d'une même commune tout ce qui est aggloméré ou quasi-aggloméré, qu'il s'agisse de communes entières ou de parties de communes, ainsi que les territoires qui, situés à une certaine distance,

(1) Malvoz et Verbist.

sont placés dans la zone d'attraction de ces agglomérations; .../...

3. les centres de services ont servi de pôles de regroupement, ainsi que la logique le commande.»

Il s'ensuit que les noyaux interdépendants — en ce qui concerne les services élémentaires et qui constituent, dès lors, une communauté — devraient faire partie de la même commune. La carte, reflétant le modèle de relations de niveau élémentaire, permet de vérifier dans quelle mesure ces principes ont été appliqués lors de la restructuration des communes au 1/1/1977.

4.2.2. *Subdivision administrative et unités d'habitat de base*

La plupart des communes comprennent 2 à 5 noyaux indépendants et 0 à 5 noyaux dépendants (voir tableau 9). Dans les provinces de Namur, Luxembourg et Liège, le nombre de noyaux dépendants peut même s'élever à 10.

La plupart des noyaux «complets» (1) ne polarisent qu'un nombre limité d'autres noyaux. Dans la Région flamande 86,7% de ces noyaux attirent moins de 2 noyaux et dans la Région wallonne 71,0%. Le Luxembourg, par rapport aux autres provinces, occupe une position extrême en raison du grand nombre de noyaux incomplètement équipés. La polarisation y est la suivante: 57,3% des noyaux attirent moins de 2 noyaux, 20,8% en attirent 2 à 5, 7,3% en attirent 6 à 10 et 14,6% en attirent plus de 10. Cette dernière catégorie comprend les petites villes du Luxembourg qui exercent en même temps la fonction de village-centre et pourvoient ainsi aux besoins de niveau élémentaire d'un grand nombre de petits noyaux d'habitat.

Toujours est-il que ces chiffres ne révèlent rien au sujet de l'orientation des noyaux dépendants. Or, celle-ci franchit bien souvent les limites communales. Le tableau 10 montre les rapports existant ou non entre la délimitation des communes et les relations de niveau élémentaire entre leurs noyaux. Pour chaque nouvelle commune, il indique si les noyaux d'habitat peuvent obtenir les services de base dans le noyau propre ou s'ils dépendent de noyaux mieux équipés au sein ou hors de cette commune propre.

(1) «Complet»: toutes les formes de services demandées y sont au moins représentées.

Le niveau d'équipement des noyaux et leur polarisation permettent d'évaluer quelques aspects importants des fusions. On distingue ainsi trois types de nouvelles communes.

- a) *La commune coïncide en grande partie avec une communauté territoriale*

En général, la nouvelle délimitation des communes et les relations de niveau élémentaire correspondent mieux dans la Région flamande que dans la Région wallonne. Les noyaux ne présentent aucune dépendance franchissant les limites communales dans 74,0% des communes flamandes et dans 47,3% des communes wallonnes seulement. Si on y ajoute les communes qui n'ont qu'un seul noyau s'orientant vers une autre commune, les pourcentages s'élèvent respectivement à 92,1% et 65,6%. Ces chiffres montrent dans quelle mesure les relations élémentaires ont été prises en considération lors des fusions de 1977.

Il n'en demeure pas moins que 155 communes possèdent au moins 2 noyaux qui s'orientent vers un noyau d'une commune voisine. Dans ces cas, on n'a apparemment pas assez tenu compte du comportement particulier d'un certain nombre de noyaux vis-à-vis du reste de la commune en ce qui concerne les relations élémentaires.

- b) *La commune ne possède pas de centre «complet» (1)*

Parmi les 10 communes de ce type, neuf sont situées dans la Région wallonne: Stoumont, Somme-Leuze, Attert, Tinlot, Incourt, Ramillies, Crisnée, Fauvillers et Rendeux et une seule dans la Région flamande: Herstappe (2). Elles ne comprennent aucun noyau indépendant au niveau des services élémentaires.

Il s'agit de communes qui ont été fusionnées sur la base de leur caractère agricole commun mais, où l'intégration des différentes parties n'a guère fait de progrès jusqu'à ce jour. Dans la plupart des cas ce sont des régions résiduelles séparant quelques pôles d'attraction. Le partage entre ces pôles n'a pas été effectué, afin d'éviter que ces communes ne deviennent trop importantes.

Il est évident que la motivation positive ayant justifié la constitution de ces communes est faible.

(2) Herstappe n'a pas été fusionnée en 1977, cette commune étant la seule de la région à avoir un statut linguistique spécial.

Dans chacune d'elles il faudrait choisir un noyau susceptible d'être érigé en centre indépendant pour les relations de niveau élémentaire. Par ailleurs, chacune de ces communes est suffisamment équipée si on additionne les services que les différents noyaux peuvent fournir; actuellement les habitants doivent se rendre dans différents villages pour y obtenir différents biens et services, alors qu'un seul déplacement pourrait suffire. Il est évident que cette situation favorise les déplacements vers les noyaux bien équipés situés à l'extérieur de la commune.

c) *Autres communes à plusieurs polarisations*

Il existe en plus 105 communes qui, tout en possédant au moins un noyau indépendant, comptent plus de 2 noyaux orientés vers d'autre commune pour les relations primaires. Il est évident que des communes de ce type peuvent difficilement s'identifier en tant qu'entité, sauf si elles ont en commun une caractéristique sociale ou économique importante.

Il y a aussi quelques zones «vides» où, jusqu'à présent, tout véritable noyau bien structuré fait défaut. Les noyaux situés dans de telles zones sont rattachés à des zones d'attraction et des communes fusionnées, mais leurs habitants doivent effectuer de longs déplacements. Une telle zone existe entre Durbuy, Aywaille, Lierneux et La Roche-en-Ardenne. Si on assurait au centre de Manhay un équipement complet de services, la polarisation interne de cette commune fusionnée s'en trouverait uniformisée. On trouve une situation analogue entre Ciney, Havelange et Marche-en-Famenne, ainsi qu'autour de Vaux-sur-Sûre.

Il y a enfin quelques communes qui, pour des raisons socio-économiques ou politiques, ont absorbé certaines anciennes communes. Il s'en est suivi que des communes «résiduelles» au nombre d'habitants trop réduit pour rester autonomes, ont dû être absorbées par une autre commune, ce qui a créé, dans certains cas, des situations singulières.

On peut conclure que dans beaucoup de cas les fusions coïncident avec des communautés, composées de hameaux, de villages, de villages-centres ou de villes, interdépendants. On peut espérer que les relations de niveau élémentaire s'adapteront petit à petit à la structure administrative pour faire des nouvelles communes de vraies entités, là où ce processus n'est pas encore achevé. A différents endroits, des corrections aux dernières fusions sont souhaitables, surtout là où la polarisation des communes composantes est trop divergente.

Il est bien évident que les relations de niveau élémentaire, tout en étant un élément important, ne peuvent servir de critère unique. Il faut, en effet, tenir compte aussi d'autres facteurs sociaux, économiques et linguistiques.

4.3. Système urbain

Si le modèle de relations de niveau élémentaire donne une idée du fonctionnement des unités d'habitat de base, le fonctionnement de notre société est essentiellement régi par le système urbain. Les villes sont, en effet, des centres de décision par excellence. Non seulement les villes abritent les organes de décision publics et privés, elles sont, en outre, le siège de quantité de services et d'établissements commerciaux et constituent les principaux centres de travail. La campagne bénéficie des services nécessaires distribués à partir de la ville. La carte, en encart, donne une image schématisée de ce système qui, dans notre pays, est nettement hiérarchisé. Sur cette carte les relations tant commerciales que socio-culturelles et institutionnelles ont été prises en considération. Mais elle ne tient pas encore compte de la récente régionalisation dont les répercussions à long terme seront importantes: dès à présent ceci est évident pour Bruxelles et Namur.

L'examen de l'Atlas de Belgique (carte 28 A-B), dont le commentaire (1) constitue toujours l'analyse la plus fouillée de notre système urbain, a servi de point de départ pour la mise à jour de cette analyse. Les données ont été complétées par un certain nombre d'enquêtes plus récentes. C'est ainsi qu'outre Landen, Louvain-la-Neuve a également été considérée comme ville, tandis que La Louvière, Roulers et Genk assurent, dans une mesure croissante, la fonction de villes régionales. En dehors de l'axe Barvaux-Bomal, deux nouvelles entités urbaines ont été constituées, à savoir le triangle Wavre-Ottignies-Louvain-la-Neuve, et l'axe Hasselt-Genk — deux pôles complémentaires — qui tend à fonctionner comme une sorte de chef-lieu suprarégional pour le Limbourg.

Enfin, pour les villes régionales comme pour les petites villes, une différenciation a été introduite quant au niveau d'équipement, car c'est là un des éléments déterminants de la qualité des services fournis par la ville aux zones environnantes plus ou moins éloignées. Cette différenciation constitue, en même temps, un indice de l'intensité des relations urbaines. On a utilisé à cet effet une étude de la

(1) J. Annaert, M. Goossens, H. Van der Haegen.

Commission nationale pour l'Aménagement du Territoire (1977).

En résumé, on peut dire que Bruxelles, en tant que capitale, domine nettement tout le système urbain. Anvers, Gand, Liège et, dans une moindre mesure, Charleroi exercent également une fonction de grande ville. Ce sont les centres d'où partent les décisions, l'information et les services vers leur zone d'opération en passant par les villes régionales et autres. Dans la région flamande, les villes d'Anvers et de Gand ne sont pas les seules à faire office de centres régionaux; il faut y ajouter Ostende, Bruges, Roulers, Courtrai, Saint-Nicolas, Alost, Malines, Turnhout, Louvain et Hasselt-Genk. Dans la Région wallonne, il y a non seulement Liège et Charleroi mais aussi Tournai, Mons, La Louvière, Verviers et Arlon.

Les petites villes avec leur zone environnante constituent l'élément le plus important et le plus général du réseau des villes. En établissant l'ordre de ce réseau on a tenu compte d'éléments tant sociaux, culturels et administratifs que commerciaux. Cela explique certaines différences de niveau d'équipement apparemment obscures (par exemple Ath et Renaix). Les services fournis par les petites villes et l'étendue des zones desservies varient d'une ville à l'autre en raison du degré d'équipement de la ville et de la densité de la population des environs. C'est ce qui explique le faible équipement de tant de bourgs ardennais.

Il va de soi que le système urbain belge reproduit sur cette carte, ne reflète que les flux les plus

importants et que bon nombre de villes régionales, voire de petites villes, entretiennent des relations suivies et directes avec la capitale.

Il est également évident, étant donné le réseau dense de communications de notre pays, que quantité de relations entre les villes peuvent exister sur d'autres bases qu'hierarchiques.

BIBLIOGRAPHIE

- MONITEUR BELGE du 25 septembre 1975, n° 185.
Rapport final relatif à l'élaboration d'un plan d'aménagement des infrastructures nationales et d'intérêt national. Partie II: Rapports justificatifs. Ministère des Travaux publics, Commission nationale de l'Aménagement du Territoire, déc. 1977.
- ANNAERT J., GOOSSENS M., VAN DER HAEGEN H., Les zones d'influence des centres et la structure des activités urbaines. Atlas de Belgique, Commentaire des planches 28 A-B-C, Réseau urbain I-II-III, 1972.
- MALVOZ L. et VERBIST C., Une Belgique de 589 communes. Les fusions de communes vues sous l'angle de la géographie administrative, dans Bulletin trimestriel du Crédit communal de Belgique, n° 115, janvier 1976.
- PATTYN M., De Belgische woonkernen — een confrontatie met de nieuwe administratieve indeling, in De Gemeente, 1981, nr. 3, p. 107-112.
- ROUSSEAU S., Typologie des communes belges d'après le degré d'urbanisation au 31 décembre 1970, dans le Bulletin de Statistique 1977 n° 3, p. 141-172.
- VAN DER HAEGEN H. & VAN WAELVELDE W., Typologie des communes belges d'après le degré d'urbanisation au 31 décembre 1961, dans le Bulletin de Statistique 1967 n° 9, p. 722-775.
- VAN DER HAEGEN H. & PATTYN M., Les régions urbaines belges, dans le Bulletin de Statistique 1979 n° 3, p. 235-249.

QUELQUES ÉTUDES PUBLIÉES ANTÉRIEUREMENT

- Tableau « Entrées-Sorties » de la Belgique pour 1959 (3 tomes), description générale de la méthode de calcul, demande finale au prix d'acquisition et investissements par branche d'activité, les coefficients techniques et la matrice inverse.

ÉTUDES STATISTIQUES (1)

- N^o 1 — Analyse de la demande d'après les enquêtes sur les budgets des ménages effectuées en Belgique en 1948-1949 et 1956-1957.
- N^o 2 — Croissance du revenu national de 1948 à 1959 et prévisions sur cette base pour les années à venir.
— Les dépenses des ménages en combustibles solides, électricité et gaz de ville de 1948 à 1959.
— Les élasticités de la demande des ménages en charbon, gaz et électricité aux prix et aux revenus d'après les séries chronologiques 1948-1959 — Prévisions relatives à la consommation des ménages en 1965.
- N^o 3 — Sur quelques aspects de la précision d'estimations basées sur les enquêtes de budgets ménagers.
— Répartition par province et par région linguistique du produit intérieur global et de la valeur ajoutée relative aux diverses branches d'activité.
- N^o 4 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1962.
- N^o 5 — Enquête sur les budgets des ménages 1961 — Description de la méthode — Revenu, consommation et épargne de dix groupes sociaux.
- N^o 6 — La valeur ajoutée par branche d'activité et par travailleur dans les différentes provinces et régions linguistiques de 1955 à 1959.
— Evolution de la concentration industrielle, variation du rendement, des rémunérations, de la valeur ajoutée et des investissements avec la dimension des établissements industriels.
- N^o 7 — Enquête sur les budgets des ménages 1961 — Structure du budget selon les charges familiales et selon les régions linguistiques — Etude du caractère représentatif de l'enquête sur les budgets des ménages.
- N^o 8 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1963 — Principales caractéristiques de l'évolution.
- N^o 9 — Enquête sur les budgets des ménages 1961 — Structure du budget selon la classe d'importance des communes et selon la branche d'activité où le chef de ménage est occupé — Structure du budget selon l'épargne positive ou négative des ménages.
- N^o 10 — La révision 1964 de l'indice de la production industrielle.
— Indice de la production de biens intermédiaires, de biens de consommation et de biens d'investissement.
— Décomposition des séries chronologiques en leurs composantes suivant diverses méthodes — Application à quelques séries belges.
- N^o 11 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1964 — Le développement économique et social.
- N^o 12 — Croissance économique des provinces et régions linguistiques 1955-1963.
- N^o 13 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1965.
- N^o 14 — Situation actuelle de la statistique régionale.
— Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques.
— Répartition régionale du revenu national en 1961.
— Croissance économique des provinces et des régions linguistiques de 1962 à 1964.
- N^o 15 — Emploi et rémunération du travail par branche d'activité industrielle dans les provinces et régions linguistiques de 1955 à 1964.
- N^o 16 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1966.
- N^o 17 — Typologie des communes belges d'après le degré d'urbanisation au 31 décembre 1961.
— Comparaison des enquêtes de 1961 et de 1963 sur les budgets des ménages d'ouvriers et d'employés.
- N^o 18 — Répartition de la valeur ajoutée des différentes branches d'activité et du produit intérieur global par province et par région linguistique — Années 1965 et 1966.
— Les indices régionaux de la production industrielle (base 1964 = 100).
— La réforme de l'indice des prix de détail.
- N^o 19 — Les comptes nationaux de la Belgique 1963-1967.
- N^o 20 — Les comptes nationaux de la Belgique 1965-1968.
- N^o 21 — Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1969.
- N^o 22 — Tableau « Entrées-Sorties » de la Belgique pour 1965.
- N^o 23 — Croissance économique des provinces et régions linguistiques de 1965 à 1968.
— Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques. Années 1966 à 1968.
- N^o 24 — Vers un développement des comptes nationaux.
- N^o 25 — Les comptes nationaux de la Belgique 1966-1970.
- N^o 26 — Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1963-1970.
— Les investissements des producteurs-distributeurs d'électricité : tests des hypothèses de l'accélération et de la capacité.

(1) Les numéros de 1 à 14 ont été édités sous le titre « Études Statistiques et Econométriques ».

- N° 27 — La division des communes belges en secteurs statistiques.
— Les investissements industriels des régions linguistiques de 1955 à 1969.
— Tableau entrées-sorties 1965. Données complémentaires sur l'emploi par branche d'activité.
- N° 28 — Les comptes nationaux de la Belgique 1963-1971.
- N° 29 — Les loyers des logements en 1970 et 1971.
- N° 30 — Valeur ajoutée par travailleur dans l'industrie de 1953 à 1969.
— Les investissements industriels des provinces de 1955 à 1969.
- N° 31 — Etude de quelques applications des équations de récurrence.
— Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1963-1971.
- N° 32 — Ajustements makehamiens, optimaux au sens des moindres carrés, d'une table de mortalité sur une intervalle d'âge déterminé.
— Croissance économique des provinces et régions linguistiques de 1966 à 1971. Valeur ajoutée et produit global par branche d'activité et région géographique.
- N° 33 — Les comptes nationaux de la Belgique 1965-1972.
- N° 34 — Comptes nationaux de la Belgique. Estimations en prix de 1970 pour la période 1953-1964.
— Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1965-1972.
- N° 35 — Tables de mortalité 1968-1972.
— A propos d'ajustements makehamiens d'une table de mortalité.
- N° 36 — Les comptes nationaux de la Belgique 1966-1973.
- N° 37 — L'industrie céramique de 1957 à 1972.
— Les carrières et leurs industries connexes de 1955 à 1972.
— L'industrie de la terre cuite de 1955 à 1972.
— Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques en 1969 et 1970.
- N° 38 — Enquête sur les budgets des ménages 1973-1974 (I).
- N° 39 — Analyse des éléments actuariels résultant des tables de mortalité ajustées HS (1968-1972), HD (1968-1972) et HFR (1968-1972).
— Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques en 1971. Livraisons à l'étranger par branche d'activité et par région linguistique.
- N° 40 — Les comptes nationaux de la Belgique 1966-1974.
- N° 41 — Enquête sur les budgets des ménages 1973-1974 (II).
- N° 42 — Tables de mortalité par régions linguistiques et pour la période 1968-1972.
— Quelques données de base sur l'évolution démographique de la Belgique et de ses régions.
— Le loyer des logements en 1973.
- N° 43 — Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1966-1974.
— Croissance économique des provinces et régions linguistiques de 1970 à 1974. Valeur ajoutée et produit global par branche d'activité et région géographique.
— Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques en 1972. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région linguistique.
— Les investissements industriels des provinces et des régions linguistiques de 1970 à 1974.
- N° 44 — Le chiffre d'affaires des entreprises et leurs achats de biens d'investissement depuis le 1^{er} janvier 1971, sur base des déclarations à la taxe sur la valeur ajoutée.
- N° 45 — Les comptes nationaux de la Belgique 1966-1975.
- N° 46 — Enquête sur les budgets des ménages 1973-1974 (III).
- N° 47 — Estimations de la population 1976-1985 pour le Royaume et ses régions.
— Tables de mortalité par état matrimonial pour la période 1968-1973.
- N° 48 — Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1966-1975.
— Comparaison de diverses mesures de la concentration dans les secteurs industriels en Belgique.
— Taux de variation moyen d'une série chronologique sur un intervalle de temps donné — Taux idéal de Pesek — Application à la croissance économique et aux investissements industriels des régions linguistiques et du Royaume de 1970 à 1974.
- N° 49 — Tableau « Entrées-Sorties » de la Belgique pour 1970.
- N° 50 — Enquête sur les budgets des ménages 1973-1974 (IV).
— Enquête sur les budgets des ménages d'indépendants 1973-1974.
- N° 51 — Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques en 1973. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région linguistique.
— Typologie des communes belges d'après le degré d'urbanisation au 31 décembre 1970.
— Réflexions sur l'emploi optimal des agents chargés des contrôles des recensements agricoles et horticoles en Belgique.
— La répartition des revenus personnels en Belgique: analyse statique.
— Les budgets communaux 1972-1975.
- N° 52 — Les comptes nationaux de la Belgique 1967-1976.
— Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1967-1976.
- N° 53 — Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions en 1974. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région
— Concentration industrielle en économie ouverte: le cas de la Belgique
- N° 54 — Les comptes nationaux de la Belgique 1968-1977.
- N° 55 — Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions en 1975. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région.
— Croissance économique des provinces et régions de 1970 à 1976. Valeur ajoutée et produit global par branche d'activité et région géographique.

- N° 56 — Les régions urbaines belges.
— Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1968-1977.
— Les comptes sociaux européens.
- N° 57 — Les comptes nationaux de la Belgique 1970-1978.
- N° 58 — Statistiques au service des entreprises — Description et méthodologie.
- N° 59 — Nouvelles perspectives de population (1976-2000) pour la Belgique, ses régions et ses anondissements.
- N° 60 — Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions en 1976. Livraison à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région.
— Croissance économique des provinces et régions — Année 1977. Valeur ajoutée et produit global par branche d'activité et par région géographique.
- N° 61 — Les comptes nationaux de la Belgique 1970-1979.
- N° 62 — Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions en 1977. Livraison à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région.
— Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1970-1979 (2).

